Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 0570300
Centre d'intérêt: 140

Brizard, Jean-Louis.

Commission scolaire Pontiac intégrée / par Jean-Louis Brizard et Jean-Claude Gagnon. -- [Québec?] : J.-L. Brizard : J.-C. Gagnon, 1977.
vi, 74 f. : 4 cartes ; 28 cm.

"Projet d'intervention, ENAP 7108". Bibliogr.: f. 60-62.

Descripteur(s): *Commission scolaire *Rôle de la commission scolaire *Organisation administrative *Législation scolaire *Décentralisation *Secondaire (Niveau) *Primaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Commission scolaire de Pontiac (Fort-Coulonge, Québec) *Commission scolaire régionale de l'Outaouais (Hull, Québec)

Depuis l'adoption de la loi 27 en 1972, plusieurs commissions scolaires remettent en question la double structure administrative des niveaux d'enseignement primaire et secondaire. Plus particulièrement, la commission scolaire de Pontiac espère faire exception à l'article 472 de la loi de l'Instruction publique. Elle maintient que sa situation est exceptionnelle et demande d'administrer le niveau d'enseignement secondaire sur son territoire. Les auteurs ont entrepris leur étude en vue d'établir la viabilité d'une commission scolaire Pontiac intégrée.

Après avoir présenté la situation actuelle, les problèmes qu'elle engendre et la situation désirée, les auteurs étudient la viabilité de la commission scolaire Pontiac intégrée au niveau des services essentiels. Ils se penchent ensuite sur l'allocation des ressources humaines et physiques et étudient les prévisions budgétaires. Ils font part, enfin, de diverses consultations qui eurent lieu auprès de la population et de divers organismes, notamment des autres commissions scolaires de la région.

La conclusion de l'étude est claire. La commission scolaire Pontiac intégrée est viable. Les ressources humaines et matérielles déjà en place sont suffisantes. Les crédits supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet pourraient être trouvés à partir de l'un des moyens suivants: 1. taxe spéciale; 2. statut particulier accordé par le MEQ; 3. entente financière bilatérale entre la commission scolaire et le MEQ. Trois facteurs militent en faveur du projet: 1. la commission scolaire intégrée Pontiac rencontre les objectifs prônés par le MEQ dans son Livre vert en rendant l'école accessible à sa population; 2. la nouvelle commission scolaire éliminerait le fossé pédagogique et administratif existant entre les niveaux élémentaire et secondaire actuels; 3. le rôle du commissaire en serait revalorisé.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 07

INT
421

SOUTENU
Le à Hull

PROJET D'INTERVENTION

E'IAP 710°

COMMISSION SCOLAIRE POINTIAC INTEGREE

par

Jean-Louis Brizard
et
Jean-Claude Gagnon

LE CENTRE DE DOCUMENTATION E. N. A. P.

Promotion-1975-77

Décembre 1977

10-10020314

REMERCIEMENTS

Nous remercions les organismes suivants qui, par leur collaboration, nous ont permis de présenter ce projet d'intervention.

- Ecole nationale d'administration publique
- Centre d'études universitaires dans l'ouest québécois
- Direction régionale du M.E.Q.
- Centre local des services communautaires (Fort Coulonge)
- Comité de parents de la C.S. Pontiac

- Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec
- Association des commissions scolaires Outaouais-Papineau
- Commission scolaire régionale de l'Outaouais
- Commission scolaire d'Aylmer
- Commission scolaire Champlain
- Commission scolaire Outaouais-Hull
- Commission scolaire Gatineau
- Commission scolaire Pontiac

Nous tenons à remercier d'une façon tout à fait spéciale notre conseiller Monsieur Maurice Beauchamp (C.E.U.O.Q.) et notre superviseur Monsieur Roland Vallières (Président C.S. Pontiac).

Jean-Louis Brizard

Jean-Claude Gagnon

TABLE DES MATIERES

Pages

INTRODUCTION..... 1

CHAPITRE I - SITUATION ACTUELLE..... 3

1. C.S. PONTIAC
2. C.S.R. OUTAOUAIS

CHAPITRE II - SITUATION PROBLEMATIQUE..... 11

CHAPITRE III - SITUATION DESIREE..... 13

CHAPITRE IV - LA C.S. PONTIAC INTEGREE..... 15

1. SERVICES ESSENTIELS
2. BESOINS HUMAINS ET PHYSIQUES

CHAPITRE V - BUDGETISATION..... 23

CHAPITRE VI - CONSULTATION..... 54

CONCLUSION..... 58

LISTE DES CARTES

CARTE NO.	TITRE	PAGES
1	Territoire de la Commission Scolaire Pontiac	6
2	Territoire de la région administrative 07	7
3	Localisation des écoles	8
4	Territoire de la Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais	10

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU NO.	TITRE	PAGES
1	Organigramme de la Commission Scolaire Pontiac Intégrée	19
2	Organigramme des services éducatifs	20
3	Organigramme des services administratifs	21
4	Clientèle totale de la Commission Scolaire Pontiac Intégrée	24
5	Clientèle française de la Commission Scolaire Pontiac Intégrée	25
6	Clientèle anglaise de la Commission Scolaire Pontiac Intégrée	26

LISTE DES ANNEXES

		PAGES
Annexe 1:	Phases de l'évolution des commissions scolaires	63
Annexe 2:	Loi et conditions d'intégration	65
Annexe 3:	Position de la Commission d'Aylmer	67
Annexe 4:	Position de la Commission Scolaire Champlain	68
Annexe 5:	Position de la Commission Scolaire Outaouais-Hull	69
Annexe 6:	Position de la Commission Scolaire de Gatineau	70
Annexe 7:	Demande d'appui de la Commission Scolaire Pontiac	71
Annexe 8:	Position du Comité de Parents de la Commission Scolaire Pontiac	72
Annexe 9:	Position du C.L.S.C. de la région	73

INTRODUCTION

Depuis l'adoption de la loi 27 en 1972, plusieurs commissions scolaires de la province de Québec remettent en question la double structure administrative des niveaux d'enseignement élémentaire et secondaire. Les commissions scolaires de la région de l'Outaouais font l'étude de cette loi et examinent comment elle pourrait s'appliquer sur leur territoire. Elles parviennent à faire un consensus sur le principe de l'intégration.

Plusieurs études ont présenté des hypothèses de solution en s'efforçant de tenir compte des aspirations de chaque commission ou milieu scolaire.

A cause de contraintes politiques et administratives, et compte tenu que chaque commission scolaire privilégiait une position particulière, les études entreprises n'ont pu déclencher les mécanismes qui auraient pu faire évoluer le dossier de l'intégration scolaire dans l'Outaouais au-delà de l'accord de principe.

Toutefois, au niveau provincial, l'intégration scolaire s'est partiellement réalisée (annexe 1).

La Commission Scolaire de Pontiac espère faire exception à l'article 472 de la loi de l'Instruction publique (annexe 2).

Elle maintient que sa situation est exceptionnelle et demande d'administrer le niveau d'enseignement secondaire sur son territoire, après avoir examiné sérieusement les implications humaines et physiques d'une commission scolaire intégrée. C'est dans ce cadre que nous entreprenons cette étude, en vue d'avancer des hypothèses de solution qui permettront à la commission scolaire d'être plus en mesure de prendre position.

L'objectif poursuivi sera d'étudier la viabilité de la C.S. Pontiac intégrée. Par viabilité, nous entendons:

1- que la population devra bénéficier des services essentiels.

2- que les services existants pourraient devenir les services essentiels.

3- qu'aucune mesure visant une réduction des services ne sera considérée.

Considérant qu'une des constituantes de la C.S.R.O. est une commission scolaire dissidente (Bureau de Syndics, Portage-du-Fort) nous l'ignorerons pour les fins de l'étude.

CHAPITRE 1

SITUATION ACTUELLE

1. LA C.S. PONTIAC

La C.S. Pontiac s'étend sur un territoire de cent par vingt-cinq milles (carte 1). Le siège social de la Commission est situé à Fort Coulonge, soit à quelque soixante-quinze milles à l'ouest de Hull, et à trente milles à l'est de Pembroke, Ontario.

Les régions qui nous entourent sont (carte 2):

- au nord : des territoires non-organisés
- au sud : l'Ontario
- à l'est : une région à dominance urbaine (Aylmer)
- à l'ouest : une région rurale (Témiscamingue). La C.S. desservant ce territoire a son siège à Ville-Marie qui est à deux cent trente milles de Fort Coulonge.

Les quatorze écoles élémentaires et les trois écoles secondaires sont dispersées à la grandeur du territoire. Ces écoles desservent les clientèles de quatorze municipalités dont l'accès pour l'une d'entre elles (Rapides des Joachims) n'est possible que par l'Ontario (carte 3).

La C.S. Pontiac couvre une région essentiellement rurale. L'éloignement handicape le fonctionnement général du secteur.

La population du Comté de Pontiac (exception faite du Témiscamingue) est relativement stable. En 1971, elle était de

20,246 tandis qu'elle n'était que de 20,260 en 1976. Les populations âgées (65 ans et plus) et jeunes (0 à 14 ans) représentent 40% de la population totale. Etant donné la situation géographique, l'Ontario demeure un des principaux employeurs des travailleurs de la région. Pour plusieurs familles, établies de façon permanente dans la région, les sources de revenus sont relativement limitées. La main-d'oeuvre active est recrutée par les emplois saisonniers et bénéficie de prestations d'assurance-chômage (17 à 20%). Le nombre de familles dépendant de l'assistance sociale est très élevé. En mai 1977, le pourcentage des assistés sociaux variait entre 5% et 40% (moyenne de 20% comparativement à 12% en 1971) selon les villages de la région.

Tous ces facteurs sont un handicap pour les parents qui doivent participer financièrement à l'éducation post-secondaire de leurs enfants.

Les débouchés du marché du travail étant limités, les études post-secondaires ne sont prioritaires que pour un nombre restreint d'étudiants. A moins d'accepter de quitter leur région pour le milieu urbain, les étudiants doivent se satisfaire d'études secondaires.

Le milieu est confronté par trois caractères dominants: anglo protestants, anglo-catholiques, franco-catholiques. L'indice différentiel des groupes de la population n'est plus la

confessionnalité mais la langue. Depuis quelque quatre ans, il existe une tendance concrète de francisation, toutefois la langue anglaise prédomine lors de rencontres mixtes.

L'industrie forestière est la principale source de revenu de la population. Cette dernière ne participe qu'à l'exploitation brute de cette richesse naturelle. La transformation en produit fini se fait à l'extérieur de la région. L'exploitation minière, jadis rentable, est complètement disparue.

En 1971, le revenu familial annuel moyen se chiffrait à $7,372. Le revenu annuel moyen du chef de famille était de $5,644. pour la région Pontiac-Témiscamingue, alors qu'il n'était que de $4,900. pour le Pontiac. Ces statistiques sont inférieures d'environ $2,000. comparativement au milieu urbain.

La C.S. Pontiac est formée de onze commissaires élus, représentant chacun un quartier. La composition du Conseil des Commissaires reflète l'élément bilingue. Etant impliqué directement dans le milieu, l'homme politique scolaire est facilement accessible à tous les intéressés à l'éducation. La dimension rurale favorise une communication très étroite.

carte 1

TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC

(Loi 27-1972)

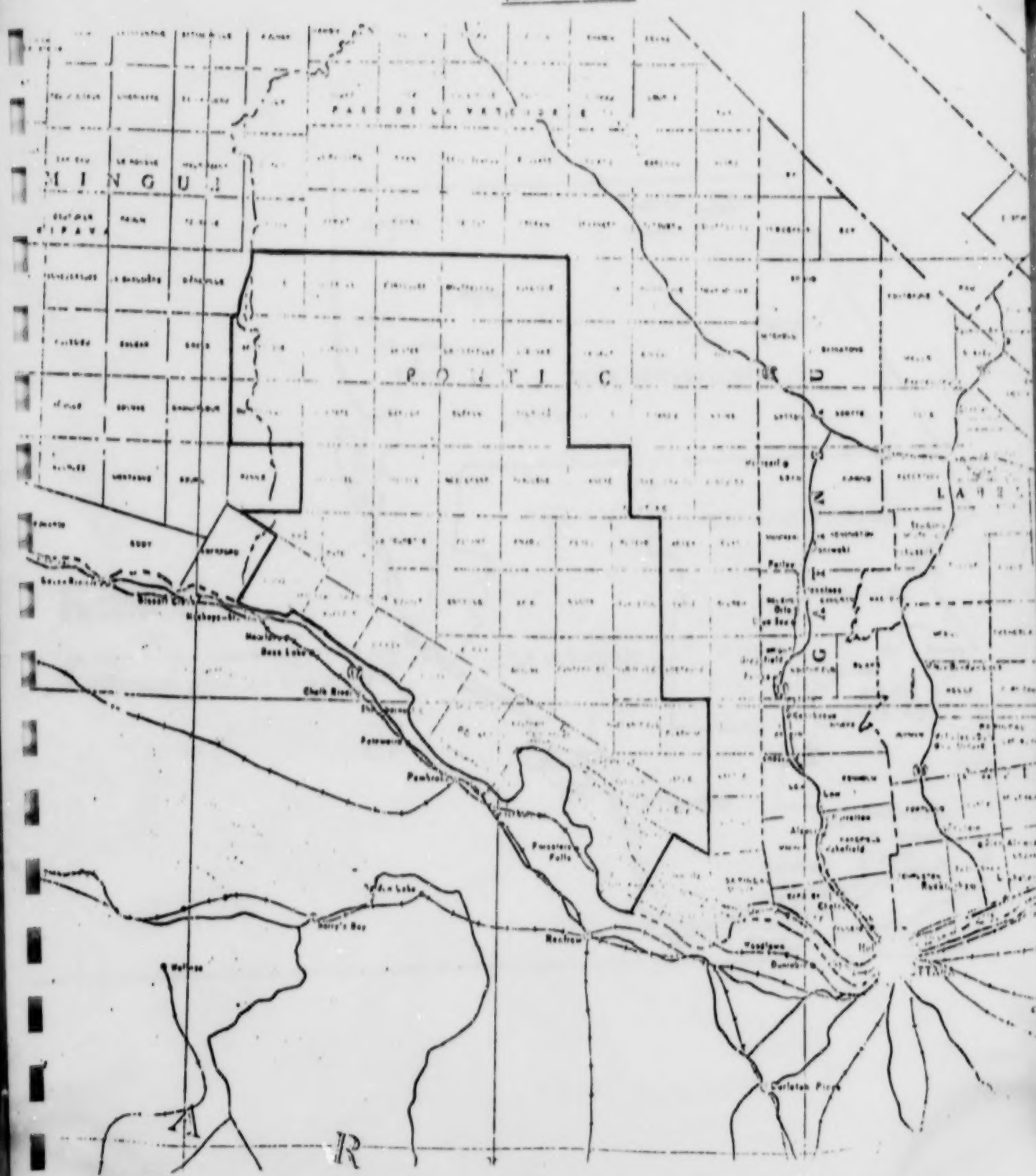

TERRITOIRE DE LA REGION ADMINISTRATIVE 07

REGION ADMINISTRATIVE 07

carte 3: LOCALISATION DES ECOLES

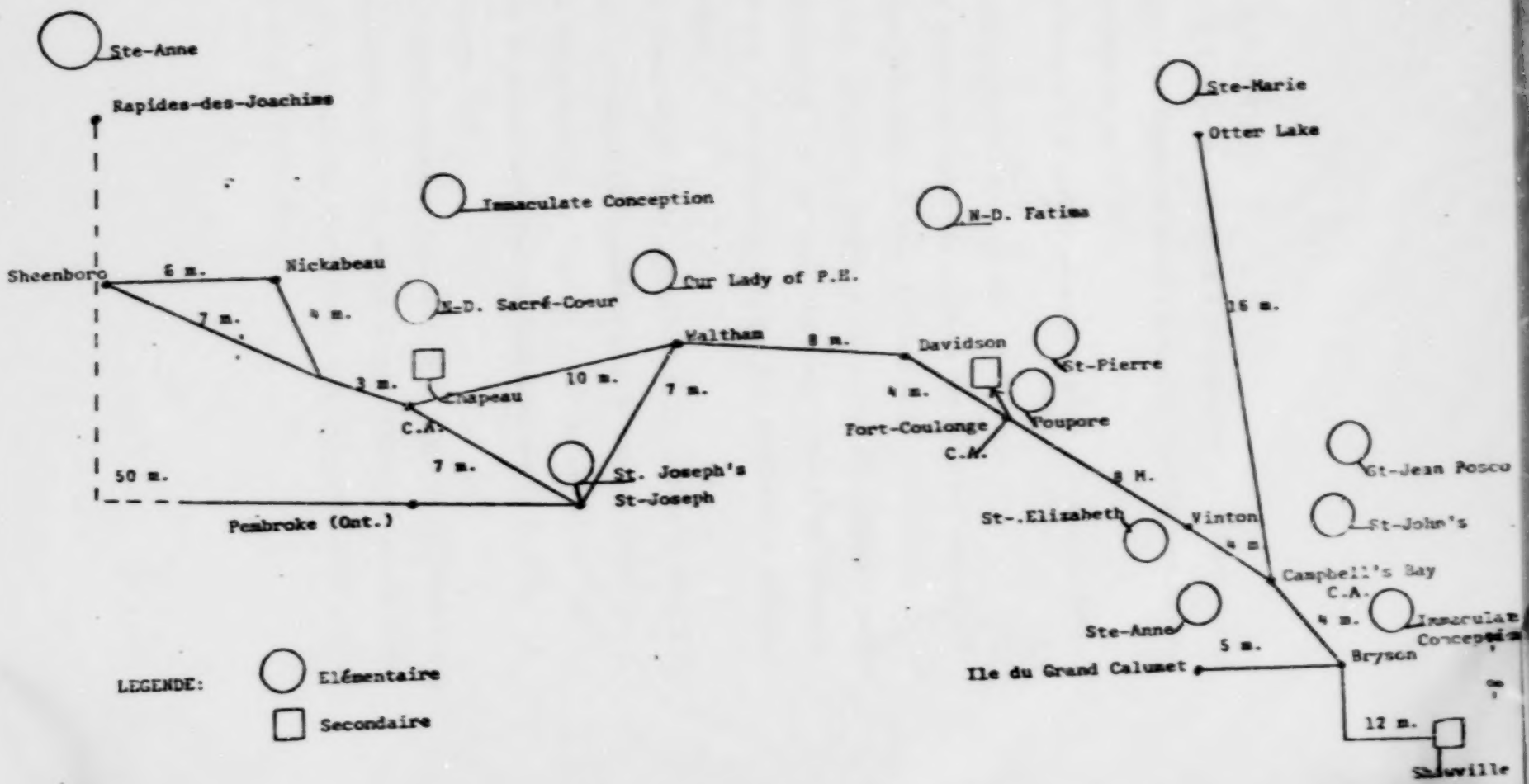

2. LA C.S.R.OUTAOUAIS

La C.S.R.Outaouais dispense l'enseignement secondaire sur un vaste territoire urbain et rural regroupant les cinq commissions scolaires locales (carte 4):

- commissions scolaires urbaines: Aylmer, Champlain, Gatineau, Outaouais-Hull.
- commission scolaire rurale : Pontiac.

Les quatre constituantes urbaines représentent environ 90% de la clientèle totale de la C.S.R.Outaouais.

La C.S. Pontiac se distingue des autres par certains attributs spécifiques. Sa dimension totalement rurale, sa situation géographique et sa clientèle bilingue lui confèrent un caractère particulier.

Le revenu moyen de la population du territoire de la C.S.R. Outaouais est comparable seulement pour le secteur urbain.

La rentabilité de la taxation en milieu urbain est très supérieure au milieu rural sur une base équivalente du taux. (Le ratio est de 17/1).

La représentativité politique de la C.S.R.O. est composée de 81 commissaires élus. Le milieu urbain délègue 70 commissaires au sein du Conseil des Commissaires comparativement à 11 pour le milieu rural (C.S.Pontiac).

TERRITOIRE DE LA C.S.R. OUTAOUAIS

CHAPITRE 11

SITUATION PROBLEMATIQUE

La situation problématique se résume à la non-participation du milieu à l'administration de l'enseignement secondaire.

Les représentants de la C.S. Pontiac ont un faible impact dans la prise de décision de la C.S.R. Outaouais considérant qu'ils représentent 13% seulement du pouvoir politique.

Le milieu urbain, fournissant plus de 90% de la clientèle scolaire, devient par ce fait politiquement prioritaire. Une conséquence directe de cette situation est une faible motivation du milieu rural à l'administration du niveau secondaire.

La population se voit confrontée avec deux unités administratives différentes pour la clientèle scolaire d'un même milieu. Ces unités administratives, ayant des objectifs opérationnels différents, portent à confusion l'élément de la population intéressé à participer à l'éducation.

Il n'existe pas de continuité administrative et politique, facteur déterminant de l'activité éducative. La responsabilité de tout l'enseignement élémentaire et secondaire devrait être confiée à une seule et même administration.

Les mêmes catégories de personnels bénéficient de relations de travail différentes, conséquence directe de la présence de deux employeurs pour le même secteur.

L'administration des écoles secondaires fait face à une

prise de décision qui est loin de l'action. Cette situation alourdit ainsi le fonctionnement général de ces institutions.

L'éloignement du secteur secondaire du siège social et de l'ensemble des écoles, contribue à diluer, dans une certaine mesure, la qualité et la quantité de l'allocation des ressources humaines et matérielles.

En bref, la C.S. Pontiac est une autorité, un pouvoir et une unité symboliques à l'intérieur du gigantisme politique et administratif de la C.S.R. Outaouais.

CHAPITRE 111

SITUATION DESIREE

Actuellement le M.E.Q. implante progressivement un processus de décentralisation afin de permettre au milieu de participer à son administration scolaire.

La participation exclusive des représentants du secteur Pontiac dans la prise de décision touchant l'administration scolaire élémentaire et secondaire devient souhaitable. Quelques facteurs motivent cette option:

- conserver le caractère unique de la communauté
- maintenir l'hétérogénéité linguistique
- accroître la participation de la communauté
- placer la responsabilité au niveau du secteur
- "Il faudra rester persuadé toutefois de la nécessité d'une continuité sans heurt de l'élémentaire au secondaire. La fin de l'élémentaire doit déjà ressembler au début du secondaire; le commencement du secondaire ne doit pas être trop différent de la fin de l'élémentaire. Dans l'esprit, dans la méthode de travail, dans la discipline, il faut respecter d'un niveau à l'autre la continuité de l'évolution humaine. L'élémentaire doit viser à préparer les écoliers de telle façon qu'ils arrivent au secondaire en mesure de s'y adapter facilement; le secondaire doit accepter les étudiants tels qu'ils se présentent et se dif-

férencier progressivement de l'élémentaire" (1).

Donc, il y a nécessité d'un processus éducationnel sur un continuum: le programme scolaire devrait être pensé par les mêmes personnes de la maternelle au secondaire V.

Cette continuité entre l'école élémentaire et secondaire est un élément important du Livre Vert du M.E.Q. déposé pour consultation: "L'école secondaire au Québec doit veiller à ce que les jeunes qui arrivent de l'école élémentaire continuent de se développer sur le plan individuel et sur le plan social, amorcent leur orientation personnelle et deviennent des agents de progrès social" (2).

Afin de répondre au besoin d'autonomie des divers niveaux fonctionnels de l'organisation, à savoir, politique, administratif et pédagogique, il nous apparaît évident qu'une seule voie est possible, i.e., une commission scolaire élémentaire et secondaire (intégrée) desservant le territoire de la C.S. Pontiac actuelle.

Après consultation auprès des quatre autres commissions scolaires constituantes de la C.S.R.O. trois d'entre elles appuient ce projet (annexes 3, 4, 5, 6).

---

(1) - Rapport Parent, Tome 11, p. 122, no. 204.
(2) - Livre vert, M.E.Q., Document de travail soumis aux Directeurs généraux des commissions scolaires, mai 1977, p.18

CHAPITRE IV

LA COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC INTEGREE

La structure administrative proposée par l'étude devra:

- assurer la viabilité de l'organisation
- répondre au besoin d'autonomie du milieu
- faire connaître les implications humaines, physiques et financières.

Dans un premier temps nous établirons les services jugés essentiels. En deuxième lieu, les allocations des ressources humaines et physiques retiendront notre attention. La budgétisation viendra mesurer financièrement une telle option.

1- SERVICES ESSENTIELS

1.1 Les services éducatifs

A- Enseignement
- programmes d'études
- moyens d'enseignement
- mesure et évaluation

B- Etudiants
- psychologie
- orientation
- pastorale
- services sociaux
- services de santé
- activités socio-culturelles
- activités sportives

1.2 Services administratifs

A- Personnel

- a) l'emploi
  - recrutement
  - selection
- b) l'évaluation et le perfectionnement
  - système et procédures d'évaluation
  - plans de perfectionnement
- c) les relations de travail
  - conventions collectives et ententes
  - procédures de règlements des griefs

B- Financement

- a) la trésorerie
  - rôle d'évaluation
  - perception des fonds
  - administration des fonds
- b) le contrôle budgétaire et financier
  - préparation du budget
  - vérification interne
  - système, méthodes et procédures
- c) les opérations comptables
  - système de comptabilité
  - la paie

C- Equipement

a) l'aménagement
- construction
- entretien et réparation

b) l'approvisionnement
- achat et distribution
- entreposage

c) les services auxiliaires
- transport
- alimentation

d) les équipements communautaires
- centres culturels, sportifs

D- Informatique
- traitement des données

E- Secrétariat général
- procès-verbaux
- archives
- information
- recensement
- élection
- secrétariat (tâches connexes)

2- BESOINS HUMAINS ET PHYSIQUES

2.1 Besoins humains

Il est entendu que dans la mesure du possible, le personnel administratif au siège social est bilingue à cause du besoin de la clientèle à desservir, et ce dans l'optique d'allocation minimum de ressources humaines. L'embauche de personnel unilingue cadre augmenterait les coûts parce qu'il faudrait desservir les deux groupes linguistiques. Toutefois, le personnel unilingue pourrait cumuler plusieurs fonctions plus ou moins connexes diminuant ainsi la rentabilité du service.

L'affectation du personnel de service (staff) est orientée le plus possible vers le milieu où l'action pédogogique a lieu, i.e., l'école.

Tableau 1 ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC INTEGREE

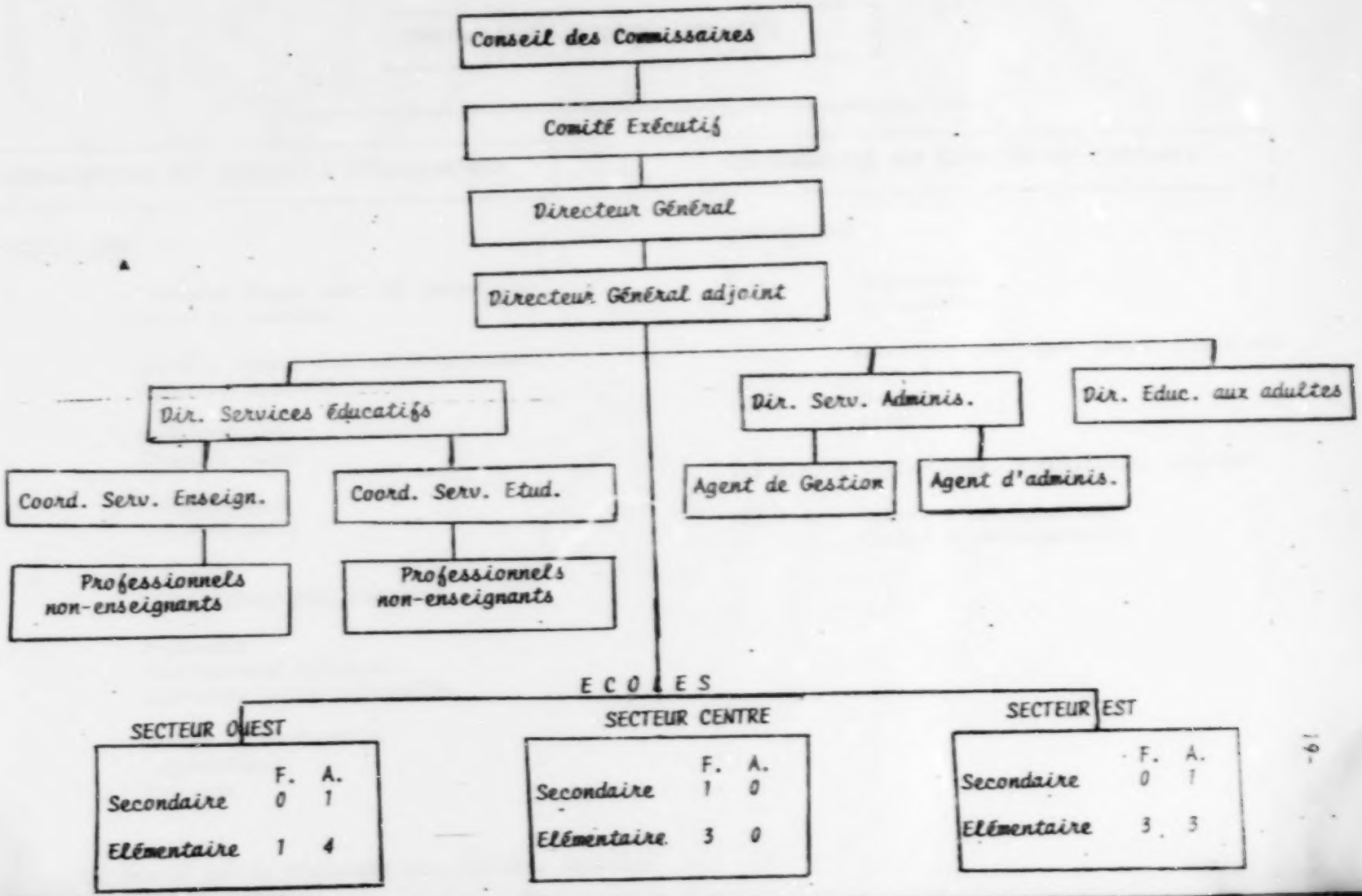

Tableau 2 **ORGANIGRAMME DES SERVICES EDUCATIFS**

DIRECTEUR DES SERVICES EDUCATIFS

COORDONNATEUR DES SERVICES A L'ENSEIGNEMENT

CONSEILLERS

F. - Français langue mat. et langue sec.
▲ Sciences humaines

A. - Anglais langue mat. et langue sec.
Sciences humaines

F. - Mathématiques
Sciences pures

A. - Mathématiques
Sciences pures

F.A. - E.D.A.A.
Enseignement professionnel

F.A. - Pastorale
Enseignement religieux
Activités socio-culturelles

(1) F.A. - Mesure et évaluation
Informatique
Dossiers

COORDONNATEUR DES SERVICES AUX ETUDIANTS

CONSEILLERS

F.A. - Psychologie
orientation

F.A. - Education physique, sport, plein air

F.A. - Musique
Arts

(2) F.A. - Infirmières, travailleurs sociaux

(3) F.A. - Moyens d'enseignement
Centre de documentation

(1) - Technicien
(2) - Dispensés par le Ministère des Affaires Sociales
(3) - Bibliotechnicien

Tableau 3 ORGANIGRAMME DES SERVICES ADMINISTRATIFS

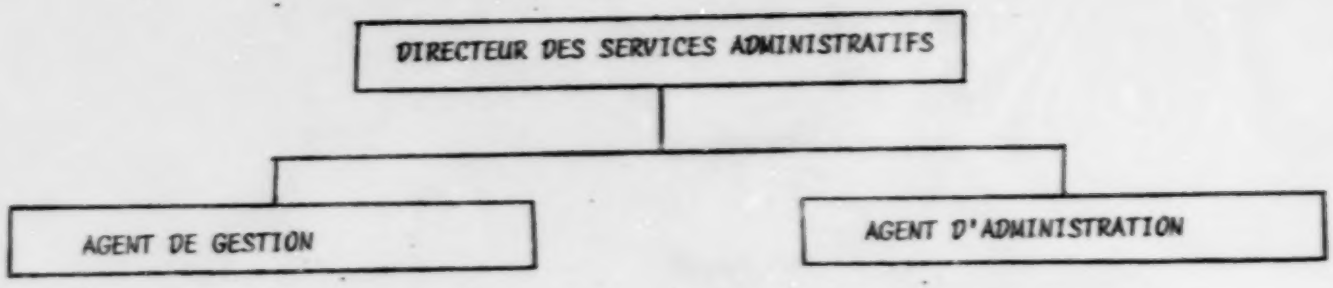

RESPONSABILITES

- Personnel
- Secrétariat

RESPONSABILITES

- Finances
- Equipement

2.2 Besoins physiques

Le siège social actuel de la C.S. Pontiac répondrait aux besoins considérant la disponibilité d'espace en vue de l'aménagement de bureaux supplémentaires.

A l'élémentaire, les places-élèves seraient suffisantes malgré la dispersion des écoles dans deux secteurs. Le secteur Centre jouit d'une école centrale ainsi que des services nécessaires. Toutefois, les secteurs Est et Ouest sont déficients au niveau des services (gymnase, bibliothèque, cafétéria, ...). Des devis pédagogiques furent présentés en 1974 démontrant la nécessité de deux écoles centrales pour la clientèle visée.

Au niveau secondaire, les élèves francophones bénéficient d'une polyvalente. Du côté anglophone, seules les places-élèves sont actuellement assurées. Le M.E.Q. étudie présentement les possibilités d'agrandissement ou de construction afin d'offrir à cette clientèle des services éducatifs adéquats.

CHAPITRE V

BUDGETISATION

Les prévisions budgétaires ainsi que la normalisation des dites prévisions, indiquent assez fidèlement la situation financière de la C.S.P.I. pour l'exercice 1977-78. Nous soulignons toutefois que l'objectif de ce chapitre est de démontrer que l'effort normal du contribuable n'est qu'une infime partie (6%) des revenus nécessaires à assurer les services essentiels à notre organisation scolaire.

Cette étude budgétaire répond aux besoins essentiels. Un éventail relativement complet des services est offert à la clientèle scolaire.

Les composantes de cette budgétisation sont:

a) Projection de la clientèle scolaire pour une durée de cinq ans.

b) Les prévisions budgétaires pour l'année 1977-78.

c) La normalisation des prévisions budgétaires pour l'année 1977-78.

Tableau 4 CLIENTELE TOTALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC INTEGREE

LA COMMISSION SCOLAIRE DE PONTIAC

TABLEAU GLOBAL

	ELEMENTAIRE									SECONDAIRE											GRAND TOTAL
	MATERNEL	CLASSES REGULIERES						CLASSES SPECIALES	TOTAL	Enfance Inadaptée		COURS REGULIERS					COURS PROFESSIONNEL			TOTAL	
Projections		6	7	8	9	10	11			Elem	Secon.	I	II	III	IV	V	Court	Ind	Comm		
77-78	173	158	187	197	217	197	227	116	1472		50	348	252	281	186	168	79	25	79	1468	2940
78-79	140	173	158	187	197	217	197	87	1356		49	297	323	252	177	178	84	27	82	1469	2825
79-80	145	140	173	158	187	197	217	86	1303		48	236	277	323	152	159	82	29	78	1384	2687
80-81	156	145	140	173	158	187	197	82	1238		50	153	211	277	225	138	75	30	84	1343	2581
81-82	113	156	145	140	173	158	187	80	1152		53	252	235	211	173	203	78	31	82	1318	2470

Tableau 5 CLIENTELE FRANCAISE DE LA COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC INTEGREE

LA COMMISSION SCOLAIRE DE PONTIAC

CLIENTELE FRANCAISE

	ELEMENTAIRE								SECONDAIRE										GRAND TOTAL
	MATERNEL	CLASSES REGULIERES						CLASSES SPECIALES	TOTAL	Enfance Inadaptée		COURS REGULIERS					COURS PROFESSIONNEL			TOTAL	
ections		6	7	8	9	10	11			Elem	Secon.	I	II	III	IV	V	Court	Ind	Comm		
77-78	127	116	146	134	131	106	140	80	980		31	198	135	146	100	88	79	25	40	842	1822
78-79	95	127	116	146	134	131	106	54	909		33	162	173	135	81	100	84	27	41	836	1745
79-80	89	95	127	116	146	134	131	57	895		36	106	142	173	74	93	82	29	38	753	1648
80-81	106	89	95	127	116	146	134	58	871		39	131	81	142	119	67	75	30	42	726	1597
81-82	75	106	89	95	129	116	146	60	814		41	134	113	81	78	107	78	31	41	704	1518

Tableau 6 CLIENTELE ANGLAISE DE LA COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC INTEGREE

LA COMMISSION SCOLAIRE DE PONTIAC

CLIENTELE ANGLAISE

	ELEMENTAIRE									SECONDAIRE										GRAND TOTAL
	MATERNEL	CLASSES REGULIERES						CLASSES SPECIALES	TOTAL	Enfance Inadaptée		COURS REGULIERS					COURS PROFESSIONNEL			TOTAL	
ections		6	7	8	9	10	11			Elem	Secon.	I	II	III	IV	V	Court	Ind	Comm		
77-78	46	42	41	63	86	91	87	36	492		19	150	117	135	86	80			39	626	1118
78-79	45	46	42	41	63	86	91	33	447		16	135	150	117	96	78			41	633	1080
79-80	56	45	46	42	41	63	86	29	408		12	130	135	150	78	86			40	631	1039
80-81	50	56	45	46	42	41	63	24	367		11	122	130	135	106	71			42	617	984
81-82	38	50	56	45	46	42	41	20	338		12	118	122	130	65	96			41	614	952

PREVISIONS BUDGETAIRES
1977/1978

Système
d'information financière

Budget par activités

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'administration

TABLE DES MATIERES DES PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/1978

Remarques concernant la présentation des prévisions budgétaires 1977/1978 . . . . . page 1

Section relative aux prévisions budgétaires
Section relative aux états financiers . . . . . page 2

Données statistiques

Clientèle scolaire
Impôt foncier . . . . . page 3

Effectifs par champs d'activités et catégories . . . . . page 4

Sommaire des fonctions

Section des dépenses
Section des revenus . . . . . page 5

Activités éducatives – section des dépenses . . . . . page 6

Activités complémentaires – section des dépenses . . . . . page 7

Activités de gestion – section des dépenses . . . . . page 8

Dépenses connexes – section des dépenses . . . . . page 9

Activités éducatives – section des revenus . . . . . page 10

Activités complémentaires – section des revenus . . . . . page 11

Activités de gestion – section des revenus . . . . . page 12

Dépenses connexes – section des revenus . . . . . page 13

Salaires des effectifs – par champs d'activités et catégories . . . . . page 14

Subventions du gouvernement du Québec . . . . . page 15

Evaluation foncière/répartition provisoire

REMARQUES CONCERNANT LA PRESENTATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/1978

1.0 Section relative aux prévisions budgétaires

Afin d'assurer l'uniformité et la qualité des données transmises, les commissions scolaires devront tenir compte des remarques suivantes.

1.1 L'[illegible] sur une base brute de façon à enregistrer toute l'activité économique.

1.2 Le salaire d'une personne œuvrant au niveau de plus d'une activité et ou d'un champ d'activités doit être imputé, lors de la présentation des prévisions budgétaires et des états financiers, selon la proportion du temps qu'elle y consacre.

1.3 Au niveau du tableau [illegible] les commissions scolaires enregistrent les effectifs en homme-année. Il est à noter que les effectifs à temps partiel doivent être, par conséquent, convertis en homme-année.

1.4 Pour chacun des formulaires utilisés, le total est identifié par un "1" extérieur dans la marge et le total est identifié par deux "2" extérieurs.

2.0 Section relative aux états financiers

Il convient de souligner que même si certaines informations ne sont pas requises lors de la présentation des prévisions budgétaires, il faudra prévoir lors de la présentation des états financiers les données suivantes :

2.1 Un formulaire statistique portant sur la ventilation des salaires. Ainsi pour chaque catégorie de personnel, la commission scolaire devra indiquer les parties du traitement payées à titre de salaire régulier, de surplus supplémentaire, de congés de maladie, d'assurance salaire et de rajustement.

2.2 Les informations [illegible] développement de l'homme, aux [illegible] aux programmes de [illegible] aux cours spéciaux et aux autres [illegible] particulier.

2.3 Les informations financières relatives à la location d'immeubles [illegible] d'immeubles de location appartenant à des commissions scolaires, à la location avec option d'achat, au crédit-bail [illegible] à long terme dans l'acquisition d'un tel équipement.

PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/ 1978

Commission scolaire PONTIAC INTEGREE

Code _____

DONNEES STATISTIQUES

CLIENTELE SCOLAIRE			
CLIENTELE SOUMISE / VIVANT AU	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	SECONDAIRE
MATERNELLE 4 ANS (art. 5.2(1) - A)			
MATERNELLE 5 ANS (art. 6.2(1) - C)	173		
ELEMENTAIRE (art. 6.2(2) - C)		1183	
SECONDAIRE (art. 7.2(1) - D)			1478
ADAPTATION SCOLAIRE (art. 6.2(2) - E)		116	50
[illegible]		61	50
[illegible]		32	
[illegible]			
[illegible]		19	
[illegible]			
[illegible]			
[illegible]			
[illegible]			
Autres dépenses diverses			
Déviations multiples		4	
TOTAL 2940	173	1299	1468

IMPOT FONCIER	
EVALUATION UNIFORMISEE 1977 78	
[illegible]	21,184,477
Evaluation des exemptions	4,709,237
TOTAL	25,893,714
TAUX D'IMPOSITION 1977 78	
Taux scolaire (A)	1.75
Taux supplémentaire (B)	292,137
[illegible]	338,322
[illegible]	
TOTAL DE (A) et (B)	511,237
Revenus provenant de la taxe discrétionnaire	58,337

EFFECTIFS

PAR CHAMPS D'ACTIVITES ET CATEGORIES

PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/ 1978

Commission scolaire PONTIAC INTEGREE

Code _____

CODE	CHAMPS D'ACTIVITES / CATEGORIES DE PERSONNEL	10 HORS CADRE ET CADRE	20 PERSONNEL DE SURVEILLANCE	30 PERSONNEL ENSEIGNANT	40 PERSONNEL PROFESSIONNEL	50 PERSONNEL ADMINISTRATIF	60 PERSONNEL TECHNIQUE	70 PERSONNEL OUVRIER	80 PERSONNEL DE SOUTIEN	90 COMMISSAIRES	TOTAL
1100				5					0.5		5.5
1200				72					4.5		76.5
1300				83					5		88
1400				15					1		16
1500				22					1.5		23.5
1600							1				1
1700					1						1
1800									.5		.5
1900		7		8							15
2000						1					1
2100											
2200											
2300											
2400											
2500			0.5								0.5
2600											
6100		2	0.5			2				1	5.5
6290											
6310		10			1.9	0	1				12.9
6400		1			9	5			3		18
6500			0.5		2	2					4.5
6600		0.5	0.5			0.5					1.5
6700		0.5				0.5		25			27
6800											
6900											
7000											
7100											
	TOTAL	15	2	205	13.9	18	2	25	14	1	307.9

SOMMAIRE DES FONCTIONS

PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/ 1978
Commission scolaire FONTAINE INDUSTRIEL
Code _____

SECTION DES DEPENSES

NATURE DE DEPENSES / FONCTIONS	100 SALAIRES	200 AVANTAGES SOCIAUX	300 FRAIS DE VOYAGE	400 FOURNITURES ET MATERIEL	500 SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	600 DEPENSES DE TRANSFERT	700 AUTRES DEPENSES	TOTAL
ACTIVITES EDUCATIVES	3,713,515	175,100	16,350	115,955			*	3,[illegible]
ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	9,000	500	1,000	250	870,000	5,000	4,500	890,[illegible]
ACTIVITES DE GESTION	1,019,000	35,350	65,000	55,700	50,000		254,000	1,479,050
DEPENSES CONNEXES					11,000	190,000	1,237,000	1,438,000
GRAND TOTAL DES DEPENSES	4,911,515	190,910	80,350	169,877	916,000	195,000	1,495,500	8,[illegible]

SECTION DES REVENUS

PROVENANCE DES REVENUS / FONCTIONS	400 SUBSIDIAIRE [illegible]	500 GOUVERNEMENT DU QUEBEC	600 GOUVERNEMENT [illegible]	700 GOUVERNEMENT [illegible]	800 SOURCES DIVERSES [illegible]	900 [illegible]	[illegible]	[illegible]
REVENUS SPECIFIQUES								
ACTIVITES EDUCATIVES		171,000						
ACTIVITES COMPLEMENTAIRES		10,000						
ACTIVITES DE GESTION						6,000	1,000	
DEPENSES CONNEXES								
TOTAL DES REVENUS SPECIFIQUES		181,000				6,000	[illegible]	
REVENUS GENERAUX								
TOTAL DES REVENUS GENERAUX	511,040	7,223,052			16,900			
GRAND TOTAL DES REVENUS	511,040	7,404,052			16,900	6,000	5,000	8,[illegible]

ACTIVITES EDUCATIVES

SECTION DES DEPENSES

PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/ 1973

Commission scolaire PONTIAC [illegible]

Code _____

CODE	NATURE DE DEPENSES / CHAMPS D'ACTIVITES ET ACTIVITES	100 SALAIRES	200 AVANTAGES SOCIAUX	300 FRAIS DE VOYAGE	400 FOURNITURES ET MATERIEL	500 SERVICES HONORAIRES ET CONTRATS	600 DEPENSES DE TRANSFERT	700 AUTRES DEPENSES	800 TOTAL
1100	EDUCATION PRE-SCOLAIRE	79,399	3,368		3,600				[illegible]
1200	ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE	1,304,455	51,865	4,500	32,500				1,393,320
1300	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	1,[illegible]1,000	58,960	5,200	38,575				1,[illegible]
1400	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL	270,000	10,800	1,050	15,000				[illegible]
1500	ADAPTATION SCOLAIRE	348,000	[illegible]	1,[illegible]	12,000				[illegible]
1600	MOYENS D'ENSEIGNEMENT	12,661	587	1,000	6,800				21,128
1700	CONSULTATION ET ANIMATION	15,000	1,700	1,500	1,750				19,950
1800	FORMATION DES ADULTES	152,000	6,000	1,000	3,000				[illegible]
1810	Formation éducative et socio-culturelle financée par le MEQ								
1820	Formation éducative et socio-culturelle auto-financée								
1830	Formation éducative et socio-culturelle financée par les autres ministères								
1840	Formation socio-économique financée par le MEQ								
1850	Formation socio-économique auto-financée								
1860	Formation socio-économique financée par les autres ministères								
1900	SOUTIEN A LA FORMATION DES ADULTES	8,000	320	500	200				9,020
1910	Aide personnelle et animation communautaire								
1920	Moyens d'enseignement								
1000	TOTAL	3,715,515	145,[illegible]00	16,350	112,925				[illegible]

LE CENTRE DE DOCUMENTATION (ENAP)

ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

SECTION DES DEPENSES

PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/ 1978

Commission scolaire FUNTIAC INTEGREE

Code _____

CODE	CHAMPS D'ACTIVITES ET ACTIVITES / NATURE DE DEPENSES	100 SALAIRES	200 AVANTAGES SOCIAUX	300 FRAIS DE VOYAGE	400 FOURNITURES ET MATERIEL	500 SERVICES MONDIAUX ET CONTRATS	600 DEPENSES DE TRANSFERT	700 AUTRES DEPENSES	800 TOTAL
3100	RESIDENCES								
3200	SERVICES ALIMENTAIRES								
3300	AIDE A LA PENSION						5,000		5,000
3400	TRANSPORT SCOLAIRE	9,000	360	1,000	250	600,000			610,610
3410	Matin/Midi/Soir								
3420	. Linguistique								
3430	. Inter-écoles							4,500	4,500
3440	. Par des véhicules appartenant à la C.S.								
3450	. Périodique								
3460	. Particulier								
3470	. Administration								
3500	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AUX ADULTES					10,000			10,000
3510	. Développement pédagogique								
3520	. Prise en charge								
3530	. Promotion								
3540	. Projets spéciaux								
3000	TOTAL	9,000	360	1,000	250	610,000	5,000	4,500	630,110

ACTIVITES DE GESTION

SECTION DES DEPENSES

PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/ 1978

Commission scolaire PONTIAC INTEGRALE

Code _____

CODE	NATURE DE DEPENSES / CHAMPS D'ACTIVITES ET ACTIVITES	100 SALAIRES	200 AVANTAGES SOCIAUX	300 FRAIS DE VOYAGE	400 FOURNITURES ET MATERIEL	500 SERVICES HONORAIRES ET CONTRATS	600 DEPENSES DE TRANSFERT	700 AUTRES DEPENSES	900 TOTAL
5100	ADMINISTRATION GENERALE	114,000	4,500	10,000	1,000	10,000		2,000	141,500
5200	INFORMATIQUE					35,000			35,000
5300	GESTION DES ECOLES	405,000	16,000	15,000	5,000				441,000
5400	GESTION DES ACTIVITES EDUCATIVES	300,000	12,000	20,000	5,000				337,000
5500	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	80,000	5,000	5,000	1,500			31,000	122,500
5510	Administration							6,500	6,500
5520	Activités [illegible]							500	500
5530	Perfectionnement des [illegible]							1,500	1,500
5540	Perfectionnement des autres personnels								
5550	Perfectionnement [illegible]								
5600	GESTION FINANCIERE	32,000	1,200	1,000	500				34,700
5700	GESTION DES EQUIPEMENTS	270,000	8,350	1,000	40,500	41,000		2,500	363,350
5710	Administration et fonctionnement	20,000	800	1,000	500				22,300
5720	Entretien et réparation	20,000	550	1,000	2,000	4,000			27,550
5730	Entretien ménager	230,000	7,000		40,000			2,500	279,500
5740	Consommation énergie							2,000	2,000
5750	Location d'immeubles					2,000			2,000
5760	Protection et sécurité					30,000			30,000
5770	Compensation pour services municipaux							35,000	35,000
5800	GESTION DE LA FORMATION DES ADULTES								
5810	Gestion du service								
5820	Gestion des centres								
5000	TOTAL	1,219,000	45,350	63,000	55,700	85,000		82,000	1,700,050

DEPENSES CONNEXES

SECTION DES DEPENSES

PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/ 1978

Commission scolaire PONTIAC INTEGREE

Code _____

CODE	NATURE DE DEPENSES / GROUPS D'ACTIVITES ET ACTIVITES	100 SALAIRES	200 AVANTAGES SOCIAUX	300 FRAIS DE VOYAGE	400 FOURNITURES ET MATERIEL	500 SERVICES HONORAIRES ET CONTRATS	600 DEPENSES DE TRANSFERT	700 AUTRES DEPENSES	800 TOTAL
7100	DEPENSES AUXILIAIRES					20,000	30,000		75,038
7110	Uniformisation et confection des rôles					6,000			6,038
7120	Intérêts sur emprunts à court terme						190,000		190,000
7130	Répartition provisoire								
7140	Répartition définitive								
7150	Frais d'inscription et de scolarité					16,000			13,000
7200	DETTE A LONG TERME							1,554,600	1,554,600
7210	Remboursement d'obligations							1,743,600	1,743,600
7220	Remboursement de billets à long terme								
7230	Remboursement d'hypothèques								
7240	Intérêts sur obligations							255,300	255,300
7250	Intérêts sur billets à long terme								
7260	Intérêts sur hypothèques								
7300	IMMOBILISATION A MEME LES REVENUS								
7310	Service de l'éducation des adultes								
7320	Autres								
7400	RETROACTIVITE A L'ENSEIGNEMENT REGULIER								
7500	RETROACTIVITE DE L'EDUCATION DES ADULTES								
7000	TOTAL					22,000	190,000	1,554,600	1,546,038

PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/ 1978

Commission scolaire

Date

ACTIVITES EDUCATIVES

SECTION DES REVENUS

1									
1400									
1500									
1600									
1700									
1800									
1900									
1910				100,000					
1911									
1920									
1930									
1940									
1950									
1960									
1970									
1980	SOUTIEN A LA FORMATION DES ADULTES			9,000					
1990									
1995									
1999	TOTAL			109,000					

PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/ 1978

Commission scolaire PONTIAC INTEGREE

Code

ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

SECTION DES REVENUS

CODE	PROVENANCE DES REVENUS / CHAMPS D'ACTIVITES ET ACTIVITES	910 IMPOSITION LOCALE	920 GOUVERNEMENT DU QUEBEC	930 GOUVERNEMENT DU CANADA	940 GOUVERNEMENTS MUNICIPAUX	950 COMMISSIONS SCOLAIRES LOCALES	960 COMMISSIONS REGIONALES	970 AUTRES SOURCES	900 TOTAL
3100	RESIDENCES								
3200	SERVICES ALIMENTAIRES								
3300	AIDE A LA PENSION								
3400	TRANSPORT SCOLAIRE								
3410	Matin/Midi/Soir								
3420	Linguistique								
3430	Inter-écoles								
3440	Par des véhicules appartenant à la C.S								
3450	Périodique								
3460	Particulier								
3470	Administration								10,000
3500	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AUX ADULTES		10,000						
3510	Développement pédagogique								
3520	Prise en charge								
3530	Promotion								
3540	Projets spéciaux								10,000
3000	TOTAL		10,000						

PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/ 1978

Commission scolaire PONTIAC INTÉGRÉE

Code _____

ACTIVITES DE GESTION

SECTION DES REVENUS

CODE	PROVENANCE DES REVENUS / CHAMPS D'ACTIVITES ET ACTIVITES	910 IMPOSITION LOCALE	920 GOUVERNEMENT DU QUEBEC	930 GOUVERNEMENT DU CANADA	940 GOUVERNEMENTS HORS CANADA	950 COMMISSIONS SCOLAIRES LOCALES	960 CONVENTIONS REGIONALES	AUTRES SOURCES *	TOTAL
5100	ADMINISTRATION GENERALE								
5200	INFORMATIQUE								
5300	GESTION DES ECOLES								
5400	GESTION DES ACTIVITES EDUCATIVES								
5500	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES								
5510	. Administration								
5520	. Perfectionnement des enseignants								
5530	. Perfectionnement des enseignants de l'éducation des adultes								
5540	. Perfectionnement des autres personnels								
5550	. Perfectionnement des autres personnels de l'éducation des adultes								
5600	GESTION FINANCIERE						6,000	3,000	9,000
5700	GESTION DES EQUIPEMENTS								
5710	. Administration et approvisionnement								
5720	. Entretien et réparation						6,000		
5730	. Entretien ménager								
5740	. Compensation énergétique							3,000	
5750	. Location d'immeubles								
5760	. Protection et sécurité								
5770	. Compensation pour services municipaux								
5800	GESTION DE LA FORMATION DES ADULTES								
5810	. Gestion du service								
5820	. Gestion des centres						6,000	3,000	9,000
5000	TOTAL								

DEPENSES CONNEXES

SECTION DES REVENUS

PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/ 1978

Commission scolaire _____

Code _____

CODE	PROVENANCE DES REVENUS / CHAMPS D'ACTIVITES ET ACTIVITES	910 IMPOSITION LOCALE	920 GOUVERNEMENT DU QUEBEC	930 GOUVERNEMENT DU CANADA	940 GOUVERNEMENTS MUNICIPAUX	950 COMMISSIONS SCOLAIRES LOCALES	960 COMMISSIONS REGIONALES	970 AUTRES SOURCES	990 TOTAL
7100	DEPENSES AUXILIAIRES								
7110	Uniformisation et confection des rôles								
7120	Intérêts sur emprunts à court terme								
7130	Répartition provisoire								
7140	Répartition définitive								
7150	Frais d'encaissement et de recherche								
7200	DETTE A LONG TERME								
7210	Remboursement d'obligations								
7220	Remboursement de billets à long terme								
7230	Remboursements d'hypothèques								
7240	Intérêts sur obligations								
7250	Intérêts sur billets à long terme								
7260	Intérêts sur hypothèques								
7300	IMMOBILISATION A MEME LES REVENUS								
7310	Service de l'éducation des adultes								
7320	Autres								
7400	RETROACTIVITE A L'ENSEIGNEMENT REGULIER								
7500	RETROACTIVITE DE L'EDUCATION DES ADULTES								
7000	TOTAL								

SALAIRES DES EFFECTIFS

PAR CHAMPS D'ACTIVITES ET CATEGORIES

PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/ 1978

Commission scolaire POINTE-AUX-TREMBLES

Code _____

CHAMPS D'ACTIVITES / CATEGORIES DE PERSONNEL	(1) HORS CADRE ET CADRE	(2) PERSONNEL DE TERRAIN	(3) PERSONNEL ENSEIGNANT	(4) PERSONNEL PROFESSIONNEL	(5) PERSONNEL ADMINISTRATIF	(6) PERSONNEL TECHNIQUE	(7) PERSONNEL OUVRIER	(8) FRAIS DE DEPLACEMENT	(9) PRIMES D'ASSURANCE ET COTISATION PATRONALE	(10) TOTAL
			79,390					1,000	-	53,443
			1,384,455					10,000		1,[illegible]
			1,494,000					45,000		1,[illegible]
			370,000					4,000		[illegible]
			368,000					6,000		[illegible]
						[illegible]				[illegible]
				25,000						[illegible]
	23,000		134,000					5,000		[illegible]
					8,000					[illegible]
		10,000								[illegible]
	48,000	[illegible]			[illegible]				[illegible]	[illegible]
	150,000			44,000	40,000	32,000				[illegible]
	15,000			220,000	30,000			10,000		[illegible]
		10,000		50,000	10,000					[illegible]
	12,000	12,000			3,000					[illegible]
	12,000				7,000		185,000			[illegible]
	364,000	48,000	5,849,854	340,000	181,000	32,861	185,000	107,000	23,000	[illegible]

SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC

PREVISIONS BUDGETAIRES 1977/ 1978

Commission scolaire FUNTAC INTEGRALE

Code _____

	CLIENTELE	SUBVENTIELS	MONTANT	SOUS-TOTAL	TOTAL
[illegible]				142,900	
FRAIS D'ADMINISTRATION ET D'ENTRETIEN					
Primaire	175	20.00	3,325.		
Elementaire	1,283	25.30	32,459		
Secondaire	1,455	95.40	138,828		
REMUNERATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT	6,715	53.00	355,895		
ORGANISATION DU COURS SECONDAIRE					
Secondaire I et II	600	37.00	22,200		
Secondaire III IV V	378	79.00	29,862		52,062
CLASSES SPECIALES					
Primaire	31	102.00	3,162		
Elementaire/secondaire					15,462
LIVRES DE CLASSES					
Primaire	2,093	4.00	8,372		
Elementaire	1,418	9.00	12,762		
Secondaire					21,134
LIVRES DE BIBLIOTHEQUES					
Elementaire	1,736	1.00	1,736		
Secondaire	1,455	4.00	5,820		
					7,556
EQUILIBRE BUDGETAIRE (elementaire/secondaire)			1,332,000		
Bill 84 (par école primaire)					
Bill 56 (construction d'écoles)					
Compensation du déficit accumulé au 30/06/80					
Autres subventions pour le service de la dette					
Autres subventions d'équilibre budgétaire			1,332,000		
AUTRES SUBVENTIONS					1,332,000
TOTAL DES SUBVENTIONS DU GROUPE I					1,551,562
SUBVENTIONS GROUPE II				177,000	
SUBVENTIONS DU MINISTERE DU TRANSPORT				177,000	
SUBVENTIONS DE L'EDUCATION DES ADULTES					177,000
TOTAL DES SUBVENTIONS DU GROUPE II					177,000
GRAND TOTAL DES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC					1,728,562

D) Hydro-Québec:- Re: Taxes discroissantes 38,229.57
Hydro-Québec:- Re: Entente - montant annuel 347.47
38,577.04

4 7 5 Taxe sur la transmission électrique 19 77 -15 78

Re:- Evaluation 38,597.24 ÷ .0175 = 2,205,557.

Liste des municipalités / List of municipalities	Evaluation selon le rôle d'évaluation / Evaluation as per municipal roll			Evaluation proposée / Taxable evaluation		
	Particuliers individuels $	Corporations et compagnies / Corporations and companies $	Valeur réelle / Real value	Particuliers individuels $	Corporations et compagnies / Corporations and companies $	TOTAL
		CATH.² PROT.²	Hydro-Québec		CATH.² PROT.²	Hydro-Québec
Dryden	2,064,855.	42,640.	32,805.	2,044,910.	38,330.	27,[illegible]
Clinton	87,400.	87,[illegible].	1,460.	68,[illegible].	72,[illegible].	1,[illegible]
Ile Du Grand Calumet	2,570,880.	[illegible],350.	1,000.	2,[illegible]	43,[illegible]	472.
Leslie, Clayton, Huddersfield	2,597,630.	350,990.	-	1,[illegible]	347,[illegible]	-
Alleyn	64,250.	--	-	41,[illegible]	--	-
Tudor	222,800.	59,[illegible]	700.	[illegible]	37,[illegible]	462.
Aberdeen	[illegible]	[illegible]	130.	[illegible]	[illegible]	109.
Tatlow to Clapeau	[illegible]	[illegible]	-	1,[illegible]	[illegible]	-
Ile Des Allumettes, Ouest	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	-
Ile Des Allumettes, Est	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	-
Chamberlain	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	-
[illegible]	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	-
Wilson et Bryson	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	-
Campbell's Bay	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	-
Litchfield	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	-
Port Coulonge	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	-
Shawville et Pontefract	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	-
	765,230.	492,750.	1,800.	1,[illegible]	2[illegible]	1,[illegible]
	1,676,835.	208,200.	-	1,[illegible]	[illegible]	-
	1,[illegible]	103,600.	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	3,343,000.	192,[illegible]	300.	3,[illegible]	[illegible]	1,[illegible]
	5,202,580.	877,730.	1,500.	3,[illegible]	[illegible]	-
						32,[illegible]
	27,[illegible],100.	2,953,940.	39,735.	24,[illegible]	2,[illegible]	-
SOUS-TOTAL	142,900.	495,950.	-	107,614.	[illegible]	-
Territoires non-organisés	27,681,090.	3,449,890.	-	24,484,447.	2,491,[illegible]	
SOUS-TOTAL						
Hydro-Québec				(A)	(B)	[illegible]
						3,504
	27,681,090.	3,449,890.	39,735.	24,484,447.	2,491,[illegible]	
TOTAL						

EVALUATION TOTALE: A + B + C + D = 29,213,684.

41

NORMALISATION
DES
PREVISIONS BUDGETAIRES
1977/1978

NORMALISATION
DES
PREVISIONS BUDGETAIRES
1977-1978

1.0 CONTENU:

1.1 Sommaire par activité . . . . . page 1

Sommaire par fonction

activités éducatives
activités complémentaires . . . . . page 2

activités de gestion
dépenses connexes . . . . . page 3

1.2 Calcul de l'enveloppe . . . . . pages 4-7

1.3 Autres dépenses subventionnées

activités éducatives
activités complémentaires . . . . . page 8

activités de gestion . . . . . pages 9&10

dépenses connexes . . . . . page 11

1.4 Grille scolarité/expérience . . . . . annexe

2.0 REMARQUES:

2.1 La clientèle à utiliser pour fins de normalisation est celle figurant à la page 2 des prévisions budgétaires 1977-1978.

2.2 Pour le calcul de l'indice #1 de l'enveloppe, on doit utiliser le nombre d'enseignants déclarés au formulaire des prévisions des effectifs (F 77-20) du Service général des personnels des organismes d'enseignement et le salaire moyen calculé selon la grille de scolarité et expérience pour l'année 1977-1978.

2.3 Dans les activités de gestion, à la page 9, les normes utilisées pour l'application du Plan de Développement des langues sont celles des directives en vigueur pour 1976-1977 et sont sujettes à modification pour 1977-1978.

2.4 Des espaces ont été prévus pour indiquer les autres dépenses subventionnées (règles particulières) propres à la commission scolaire.

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
NORMALISATION PREVISIONS BUDGETAIRES 1977-1978

COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC INTEGREE
CODE

BUDGET 77-78: SOMMAIRE PAR ACTIVITES

	(A) Dépenses brutes	(B) Revenus spécifiques	(C) Dépenses nettes	A l'usage du Ministère Ajustements DT	Ajustements CT	Dép. nettes révisées	(D) Autres dépenses subvent.	(E) Montant non subv. non transf.	(F) Enveloppe	(G) Excédent de dépenses	(H) Surplus de subvent.
Activités éducatives 10.00	5,987,890	171,020	5,816,870			5,816,870			Note: Les montants non subventionnés des indices 1 et 2 de l'enveloppe doivent être ajoutés à ceux de la colonne (E) aux activités éducatives ou de gestion.		
Activités complémentaires 30.00	850,710	10,000	822,110			820,110	4,500				
Activités de gestion 50.00	1,723,250	9,000	1,714,250			1,714,250	80,949				
Dépenses connexes 70.00	1,546,662		1,546,662			1,546,662	1,546,662				
TOTAL	8,087,912	190,000	7,897,892			7,897,892	1,632,111		5,570,251	749,530	

Dépenses totales non subventionnées (E) + (G) 749,530

COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC INTEGREE

CODE

NORMALISATION PREVISIONS BUDGETAIRES 1977-1978

BUDGET 1977-1978 SOMMAIRE PAR FONCTION

	(A) Dépenses brutes	(B) Revenus spécifiques	(C) Dépenses nettes	A l'usage du Ministère ajustements DT	ajustements CT	Dép. nettes révisées
ACTIVITES EDUCATIVES						
1100 Education pré-scolaire	86,367		86,367			86,367
1200 Enseignement élémentaire	1,393,300		1,393,300			1,393,300
1300 Enseignement secondaire général	1,596,735		1,596,735			1,596,735
1400 Enseignement secondaire professionnel	296,850		296,850			296,850
1500 Adaptation scolaire	393,600		393,600			393,600
1600 Moyens d'enseignement	21,045		21,045			21,045
1700 Consultation et animation	58,950		58,950			58,950
1800 Formation des adultes	100,000		*			
1900 Soutien à la formation des adultes	9,000		*			
1000 SOUS TOTAL ACTIVITES EDUCATIVES	3,887,850		3,887,850			3,887,850
ACTIVITES COMPLEMENTAIRES						
3100 Résidences						
3200 Services alimentaires	5,000		5,000			5,000
3300 Aide à la pension	815,110		815,110			815,110
3400 - 3470 Transport scolaire (Min. des Transp.)						
3470 Transport scolaire (Administration)	10,000	10,000	*			
3500 Recherche et développement aux adultes						
3000 SOUS TOTAL ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	830,110	10,000	820,110			820,110

*Les dépenses effectuées pour la formation des adultes doivent être couvertes par un revenu spécifique.

COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC INTEGREE

CODE

NORMALISATION PREVISIONS BUDGETAIRES 1977-1978

BUDGET 1977-1978 SOMMAIRE PAR FONCTION

	Ⓐ Dépenses brutes	Ⓑ Revenus spécifiques	Ⓒ Dépenses nettes	A l'usage du Ministère ajustements DT	ajustements CT	Dép. nettes révisées
ACTIVITES DE GESTION						
5100 Administration générale	151,700		151,700			151,700
5200 Informatique	35,000		35,000			35,000
5300 Gestion des écoles	461,000		461,000			461,000
5400 Gestion des activités éducatives	337,000		337,000			337,000
5500 Gestion des ressources humaines	118,700		118,700			118,700
5600 Gestion financière	32,700		32,700			32,700
5700 Gestion des équipements	587,150	9,000	578,150			578,150
5800 Gestion de la formation des adultes						
5000 SOUS TOTAL ACTIVITES DE GESTION	1,723,250	9,000	1,714,250			1,714,250
DEPENSES CONNEXES						
7100 Dépenses auxiliaires	212,000		212,000			212,000
7200 Dette à long terme	1,334,662		1,334,662			1,334,662
7300 Immobilisations à même les revenus						
7400 Rétroactivité à l'enseignement régulier						
7500 Rétroactivité de l'éducation des adultes						
7000 SOUS TOTAL DEPENSES CONNEXES	1,546,662		1,546,662			1,546,662
TOTAL	7,943,412	19,000	7,924,412			7,924,412

* Les dépenses effectuées pour la formation des adultes doivent être comblées par un revenu spécifique.

NORMALISATION PREVISIONS BUDGETAIRES 1977-1978

COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC INTÉGRÉ

CODE

CALCUL DE L'ENVELOPPE

1-	Le montant de rémunération requis pour l'application intégrale de la convention collective entre les instituteurs et les commissions scolaires et les commissions régionales (1) (2).	3,759,117	
2-	Le montant requis pour l'application de la Politique administrative et salariale du personnel de direction des écoles (2) (3).	581,117	4,041,092 (D)
3-	Applicable à chaque commission scolaire responsable de l'enseignement élémentaire seulement et dont le nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 1977 est moins de 1,000 élèves, $70.00 par élève. $70.00 x _____		
4-	Applicable à chaque commission régionale et à chaque commission scolaire responsable de l'enseignement élémentaire seulement dont le nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 1977 est de 1,000 et plus.		
5-	Applicable à chaque commission scolaire responsable de l'enseignement élémentaire et secondaire (intégré) dont le nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 1977 est moins de 1,500 élèves $70.00 par élèves. $70.00 x _____		
6-	Applicable à chaque commission scolaire responsable de l'enseignement élémentaire et secondaire (intégré) dont le nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 1977 est de 1,500 et plus.	105000	
7-	Applicable à chaque commission dont le nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 1977 est de 10,000 et plus, $6.00 pour chaque élève au-delà de 10,000 élèves. $6.00 x _____		
8-	Applicable à chaque commission qui a 1,000 élèves et plus au niveau secondaire.	28500	
9-	Applicable à chaque commission scolaire responsable de l'enseignement élémentaire et secondaire (intégré) et à chaque commission régionale qui organise le transport scolaire.	11500	
	$3.60 X nombre d'élèves des niveaux maternelle, élémentaire et secondaire (incluant les élèves inadaptés) inscrits dans les commissions scolaires et transportés matin et soir par la commission scolaire ou la commission régionale. $3.60 x 2937	10,583	

(1) Dans le calcul du total de l'Enveloppe, la commission qui organise des cours spéciaux doit tenir compte uniquement des dépenses occasionnées par le versement de la rémunération du personnel enseignant. Toutes autres dépenses, notamment celles qui sont occasionnées par l'achat de matériel didactique ou par les frais de bureau, sont pourvus à l'intérieur de l'application des autres indices de l'enveloppe.

Les cours spéciaux correspondent aux cours dispensés en-dehors du calendrier scolaire et de l'horaire régulier des élèves (rer. 08-00-18).

(2) Les frais de voyage versés aux instituteurs et au personnel de direction des écoles ne sont pas inclus dans les articles 1 et 2 du calcul de l'enveloppe mais ils sont pourvus à l'intérieur des autres articles qui constituent le montant total de l'enveloppe.

(3) A partir de l'année scolaire 1975-1976, les adjoints administratifs (A.A.) et les techniciens en organisation scolaire (T.O.S.) dans les écoles de niveau secondaire ne sont plus régis par la politique administrative et salariale du personnel de direction des écoles et leurs traitements ne sont pas inclus dans la détermination du montant requis à l'article 2 du calcul de l'enveloppe.

NORMALISATION PREVISIONS BUDGETAIRES 1977-1978

COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC INTERNE

CODE

CALCUL DE L'ENVELOPPE (SUITE)

10- Applicable à chaque commission scolaire responsable de l'enseignement élémentaire seulement et qui a 1,000 élèves et plus de niveau élémentaire.

11- $204. X nombre d'élèves de la classe maternelle et du niveau élémentaire (incluant les élèves inadaptés de ce niveau), inscrits au 30 septembre 1977. $204.00 x 1112 — 226,848

12- $362.50 X nombre d'élèves de niveau secondaire (incluent les élèves inadaptés de ce niveau), inscrits au 30 septembre 1977. $362.50 x 1748 — 633,650

13- $58.50 X nombre d'élèves inadaptés de niveau élémentaire, reconnus par le Ministère et inscrits au 30 septembre 1977. $58.50 x 11 — 643

14- $16.25 X nombre d'élèves inadaptés de niveau secondaire, reconnus par le Ministère et inscrits au 30 septembre 1977. $16.25 X 293 — 4,761

15- $41.50 X nombre d'élèves inadaptés reconnus par le Ministère au 30 septembre 1977, comme correspondant aux catégories et sous-groupes décrits à la clause B-2.01E de la convention avec les enseignants.

Niveau élémentaire - sous-groupe 2, alinéas a) et b); 23
Niveau secondaire - sous-groupe 3, alinéa a). 23

16- $73.50 X nombre d'élèves inadaptés reconnus par le Ministère au 30 septembre 1977, comme correspondant aux catégories et sous-groupes décrits à la clause B-2.01E de la convention avec les enseignants. — 1,691

Niveau maternelle - sous-groupe 1, alinéas a) et b);
Niveau élémentaire - sous-groupe 2, alinéas c), d) et e); 23
Niveau secondaire - sous-groupe 3, alinéas b), c) et e).

17- Applicable aux commissions scolaires autorisées à dispenser des enseignements professionnels.

(a + b + c + d + e) X 129% — 30,000

où chaque catégorie est calculée comme suit:

a) $0.03 X nombre d'élèves-heures-ateliers de catégorie 1

$0.02 X nombre d'élèves-heures-exploration en ateliers de catégorie 1

b) $0.08 X nombre d'élèves-heures-ateliers de catégorie 2

$0.06 X nombre d'élèves-heures-exploration en ateliers de catégorie 2

c) $0.12 X nombre d'élèves-heures-ateliers de catégorie 3

$0.08 X nombre d'élèves-heures-exploration en ateliers de catégorie 3

(1) Les critères à utiliser dans le calcul des montants à inclure dans l'enveloppe sont déterminés à l'annexe 2 du présent document.

NORMALISATION PREVISIONS BUDGETAIRES 1977-1978

COMMISSION SCOLAIRE [illegible]

CODE _____

CALCUL DE L'ENVELOPPE (S.I.T.C.)

$0.18 X nombre d'élèves-heures-ateliers de catégorie 4 — d) _____

$0.14 X nombre d'élèves-heures-exploration en ateliers de catégorie 4 _____

$0.40 X nombre d'élèves-heures-ateliers de catégorie 5 — e) _____

$0.30 X nombre d'élèves-heures-exploration en ateliers de catégorie 5 _____

18- Applicable à chaque commission
$7.30 X nombre d'élèves des niveaux maternelle, élémentaire et secondaire (incluant les élèves inadaptés) inscrits à la commission et transportés matin et soir. 17,812
$7.30 x 2440

19- Applicable à toutes les commissions scolaires:
$0.05 X nombre de pi.car. des superficies intérieures des bâtisses dont peut disposer la commission scolaire (total des pi. car. dont la C.S. est propriétaire + pi. car. par location - pi. car. loués à d'autres usagers). 19,485
$0.05 x 389700

20- Applicable à toutes les commissions scolaires opérant des écoles de niveau secondaire.
$9.60 x 1258

$9.60 X nombre d'élèves inscrits dans les écoles comptant de 1,200 à 2,800 élèves de niveau secondaire (incluant l'enfance inadaptée de ce niveau). 14,097
$9.60 x 1468

$9.60 X 2,800 pour chaque école comptant plus de 2,800 élèves inscrits de niveau secondaire (incluant l'enfance inadaptée de ce niveau). _____

21- Applicable à chaque commission dont la clientèle en 1977-1978 est inférieure à la clientèle inscrite au 30 septembre 1976.

$80. X (différence de (clientèle au 30 septembre 1976 (moins) - clientèle au 30 septembre 1977(1)) de la classe maternelle et de niveau élémentaire (incluant les élèves inadaptés de ce niveau). 4,040
$80.00 x 50

$165. X (différence de (clientèle au 30 septembre 1976 (moins) - clientèle au 30 septembre 1977(1)) de niveau secondaire (incluant les élèves inadaptés de ce niveau). 5,500
$165.00 x 33

22- $300. X indice pour situation géographique (selon l'annexe 1). 70,700
69 x 300

(1) Lors de l'élaboration des prévisions budgétaires, on utilise les prévisions de clientèles au 30 septembre 1977. Lors de l'analyse des états financiers, les inscriptions officielles au 30 septembre seront les chiffres utilisés.

NORMALISATION PREVISIONS BUDGETAIRES 1977-1978

COMMISSION SCOLAIRE [illegible]

CODE

CALCUL DE L'ENVELOPPE (SUITE)

23- Applicable à la commission scolaire qui doit imposer la perception de la taxe scolaire:

$2. X III - $1.75 X N2

N = Le nombre d'inscription au rôle de perception moins 2.5 fois le nombre d'élèves de la classe maternelle et de niveau élémentaire (incluant les élèves inadmis de niveau maternelle et élémentaire) inscrits au 30 septembre 1977.

III = La 1re tranche de N jusqu'à 10,000 inscriptions.

N2 = La 2e tranche de N au-dessus de 10,000 inscriptions.

24- Applicable à chaque C.S. autorisée à opérer un centre relié à SIMEQ.

$20,000 X nombre de mois d'opération, depuis la date / 12 d'entrée des équipements, telle que reconnue par SIMEQ.

(A) X [illegible] X ( ) X 166.42% [ ] (1) [ ] (B)

(A) X [illegible] X (2) X 100% [ ] (C)

TOTAL DE L'ENVELOPPE (B + C + D) [ ]

(1) Le ministère des Affaires sociales est responsable de mettre à la disposition des C.S. le personnel professionnel et technique qui dispense, à la clientèle, les services sociaux (travailleurs sociaux, conseillers sociaux,...) ou les services de santé (médecins, infirmières, infirmières,...) (NIC 16-00-00 et 16-02-00). Les commissions scolaires ne sont pas autorisées à effectuer des dépenses pour ces catégories de personnel.

(2) Le pourcentage à inscrire correspond à 100% moins (-) le pourcentage utilisé dans le calcul pour déterminer la valeur B.

COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC INTEGREE

CODE

NORMALISATION PREVISIONS BUDGETAIRES 1977-1978

AUTRES DEPENSES SUBVENTIONNEES

		Dépenses brutes	Revenus spécifiques	Dépenses nettes	A l'usage du Ministère			Subventionnées (D)	Non subventionnées (E)
					Ajustements DT	Ajustements CT	Dép. nettes révisées		
ACTIVITES EDUCATIVES									
- 11,xx	Maternelles 4 ans								
- 15,xx	Enseignement aux immigrants								
- 15,xx	Enseignements spéciaux								
- 18,19xx	Formation des adultes								
-									
-									
-									
-									
1000	SOUS TOTAL ACTIVITES EDUC.								
ACTIVITES COMPLEMENTAIRES									
- 3100	Résidences								
- 3200	Services alimentaires								
- 3300	Aide aux élèves en pensions							4,500	
- 3400 - moins 3470	Transport des élèves (Min. des Transports)	4,500		4,500					
- 3500	Recherche et développement Education adultes								
-									
-								4,500	
3000	SOUS TOTAL ACTIVITES COMPL.	4,500		4,500					

COMMISSION SCOLAIRE [illegible]

CODE

NORMALISATION PREVISIONS BUDGETAIRES 1977-1978

AUTRES DEPENSES SUBVENTIONNEES

ACTIVITES DE GESTION	Dépenses brutes	Revenus spécifiques	Dépenses nettes	A l'usage du Ministère			Subventionnées ②	Non subventionnées ①
				Ajustements DT	Ajustements CE	Dép. autres révisées		
	1,700		1,700				1,700	
51,xx Election des commissaires								
52,xx Informatique								
54,xx Agent de développement pédagogique (ententes)								
54,xx Plan de développement des langues								
1- Français langue maternelle à l'élém. $0.40 X [illegible] + $6000 si +500 élèves de niveau élémentaire ou + $3000 si 250 à 500 élèves de niveau élémentaire	8,511		8,511				8,511	
2- Français langue maternelle au sec. $0.60 X [illegible] + $5040 si + 5000 élèves de niveau secondaire ou + $5000 si 1500 à 5000 élèves de niveau secondaire	341		[illegible]				[illegible]	
3- Français ou anglais langue seconde $0.45 X [illegible] + $4000 si + 250 élèves de niveau élémentaire ou secondaire selon juridiction de la commission ou + $5000 si + 400 élèves des deux niveaux si commission scolaire intégrée	5,382		5,382				[illegible]	

COMMISSION SCOLAIRE DOLLARD INTÉGRÉE

CODE

NORMALISATION PREVISIONS BUDGETAIRES 1977-1978

AUTRES DEPENSES SUBVENTIONNEES

		Dépenses brutes	Revenus spécifiques	Dépenses nettes	A l'usage du Ministère		Dép. nettes révisées	(1) Subventionnées	(2) Non subventionnées
					Ajustements DT	Ajustements CT			
ACTIVITES DE GESTION									
54.xx	Conseiller pédagogique en éducation physique $0.40 x [illegible] + $7000 si + 500 élèves de niveau élémentaire	7,589		7,589				7,589	
55.20 xx	Perfectionnement P.D.L. (enseignants)								
55.40 xx	Perfectionnement P.D.L. (conseillers pédagogiques)								
57.50 xx	Locations de l'entreprise privée								
58.xx	Gestion de la formation des Adultes								
-									
-									
-									
5[illegible]9	SOUS TOTAL ACTIVITES DE GESTION	80,949		80,949				43,949	

COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC INTÉGRÉE

CODE

NORMALISATION PREVISIONS BUDGETAIRES 1977-1978

AUTRES DEPENSES SUBVENTIONNEES

	Dépenses brutes	Revenus spécifiques	Dépenses nettes	A l'usage du Ministère		Dép. nettes révisées	Subventionnées ④	Non subventionnées ⑤
				Ajustements				
				DT	CT			
DEPENSES CONNEXES								
- 71.00 Uniformisation et confection des rôles	6,000		6,000				6,000	
- 71.20 Intérêts sur emprunt à court terme	100,000		100,000				100,000	
- 71.30 Répartition provisoire								
- 71.40 Répartition définitive								
- 71.50 Frais d'inscriptions et de scol.	16,000		16,000				15,000	
- 72.00 Dette à long terme	1,334,662		1,334,662				1,334,662	
- 73.00 Immob. à même les revenus								
- 74.00 Rétroactivité à l'enseignement régulier								
- 75.00 Rétroactivité à l'enseignement aux adultes								
-								
-								
-								
7000 SOUS TOTAL DEPENSES CONNEXES	1,546,662		1,546,662				1,546,662	
TOTAL AUTRES DEPENSES SUBV.	1,572,111		1,572,111				1,572,111	

CHAPITRE VI

CONSULTATION

1 Particulière

Le Conseil des commissaires de la C.S. Pontiac actuelle prend position ouvertement et désire sans équivoque obtenir un statut de C.S. intégrée (annexe 7).

Le comité de parents favorise une structure administrative permettant une communication plus directe avec les autorités scolaires du milieu (annexe 8).

Le C.L.S.C., de par son rôle joué dans le milieu l'obligeant à communiquer et à négocier certaines ententes, en un mot, à oeuvrer parallèlement aux organismes scolaires, souhaite qu'une seule unité administrative soit responsable des deux niveaux d'enseignement dans notre milieu (annexe 9).

De plus en plus les municipalités et les Commissions scolaires étant appelées à travailler dans une optique commune, cette structure d'intégration répondrait beaucoup mieux aux attentes des quelque quinze municipalités du secteur Pontiac.

2 Générale

Le M.E.Q. (Direction régionale) étant présent dans le milieu, est conscient que le secteur Pontiac se différencie des autres par sa situation particulière. Les tentatives de la Direction générale pour améliorer la situation ne peuvent ré-

pondre totalement aux aspirations considérant l'impossibilité de traiter de façon spéciale une commission scolaire du territoire.

La C.S.R.O., dont la C.S. Pontiac est une composante, n'a aucune objection à ce que son secteur secondaire du Pontiac lui soit enlevé et devienne par le fait même intégré à la Commission scolaire locale. La C.S.R.O. insiste toutefois pour qu'une telle structure ne vienne pas perturber ses activités. Donc, elle reconnaît la particularité du secteur visé ainsi que le besoin d'autonomie de la population.

Les autres commissions scolaires locales du territoire de la C.S.R.O. appuient sans réserve la C.S. Pontiac concernant le projet à l'exception de la C.S. Aylmer. Cette dernière reconnaît la situation du Pontiac mais croit qu'un tel appui peut créer un précédent et ne veut pas se retrouver seule (annexe 3).

La C.S. Lac Témiscamingue intégrée depuis le premier juillet 1975 avec une clientèle quelque peu supérieure à la nôtre, se rapproche de notre image. Toutefois, l'aspect linguistique est très important pour la C.S. Pontiac alors qu'il est faible pour la C.S. Lac Témiscamingue. La clientèle anglophone représente 38% des étudiants alors qu'elle n'est que de 10% pour le Lac Témiscamingue.

Le livre vert du M.E.Q. sur l'enseignement élémentaire et secondaire au Québec soumet trois hypothèses pour consultation auprès de la population. La première: un projet de décentralisation augmentant les responsabilités des commissions scolaires. Cet exercice devrait permettre l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles publiques. La seconde hypothèse met l'accent sur l'école comme lieu principal de l'exercice de la responsabilité. La troisième hypothèse est de confier à un organisme élu, local ou régional, la responsabilité de plusieurs services publics. Il s'agit d'une forme d'organisation visant à intégrer un certain nombre de services et d'équipements de façon à répondre au besoin défini par la population du territoire concerné.

Les parents, les personnels scolaires et la population en général devront entreprendre une démarche qui les amènera à définir les objectifs à atteindre et les moyens nécessaires pour y parvenir. Un des moyens pourrait être une nouvelle structure administrative scolaire (C.S.I.) répondant ainsi aux besoins de la population telle que favorisée dans le livre vert. Selon le ministre de l'Éducation, Monsieur Jacques Yvan Morin, consulté le 11 octobre 1977, les lois, les règlements, les directives, les conditions pourraient être amendés afin de répondre à un système éducatif justifiable auprès des autorités concernées. Donc, il

n'est pas utopique d'envisager la possibilité que le secteur Pontiac puisse jouir d'un statut particulier, voire même de considérations financières spéciales.

CONCLUSION

La C.S.P.I. est viable. Les ressources humaines et matérielles, déjà en place, sont relativement suffisantes et disponibles.

L'implication financière deviendra pour le pouvoir politique la base de sa prise de décision concernant une réorganisation administrative. Les crédits supplémentaires nécessaires à la réalisation de ce projet peuvent parvenir de trois sources différentes: la première consisterait à prélever une taxe spéciale, cette mesure risque d'être éliminée à cause de l'impossibilité du contribuable moyen de subir une telle augmentation; en deuxième lieu, l'obtention d'un statut particulier du M.E.Q., assurant la viabilité de la nouvelle C.S.P.I. par des considérations financières spéciales à caractère permanent; la troisième voie prendrait la forme d'une entente bilatérale (C.S.P.I. et M.E.Q.) répartissant la contribution financière additionnelle entre les deux parties.

La C.S.P.I. rencontre les objectifs prônés par le M.E.Q. dans son Livre Vert en rendant l'école accessible à sa population. Il nous faut maintenant franchir une seconde étape et insister désormais sur la pédagogie et la formation des jeunes. La nouvelle commission scolaire éliminerait le fossé pédagogique et administratif existant entre les niveaux élémentaire et secondaire actuels; assurerait une coordination pédagogique de la maternelle

au secondaire V améliorant ainsi la qualité de l'éducation; permettrait une participation à l'éducation de tous les intéressés, l'école étant devenue plus accessible.

Le rôle du commissaire serait revalorisé vu sa vraie participation dans la prise de décision touchant le domaine scolaire de son milieu. De plus, cette participation accrue rencontre l'objectif du Livre Vert concernant la décentralisation du M.E.Q., i.e., les responsabilités accrues des commissions scolaires.

BIBLIOGRAPHIE

COMMISSIONS SCOLAIRES, "ARCHIVES".

C.S. Pontiac
C.S. Lac Témiscamingue
C.S. Gatineau
C.S. Champlain
C.S. Outaouais-Hull
C.S. Aylmer
C.S.R. Outaouais

COMMISSION SCOLAIRE D'AYLMER.

"Regroupement des commissions scolaires".

Etude faite par l'équipe administrative.

1974.

COMMISSION SCOLAIRE LAC TEMISCAMINGUE.

"Prévisions budgétaires", "Normalisation budgétaire".

Avant l'intégration 1974-75.

Après l'intégration 1975-76.

COMMISSION SCOLAIRE ST-JEROME (INTEGREE).

"Services administratifs".

Document de travail no. 1.

1975.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC, MINISTERE DE L'EDUCATION.

"Document d'information et de soutien concernant la politique relative à l'application de l'article 472 de la loi de l'Instruction publique".

Juin 1974.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC, MINISTERE DE L'EDUCATION.

"Formation de Commission scolaire responsable des niveaux élémentaire et secondaire". Guide général d'information

D.G.E.E.S. ADM. 74-38.

Avril 1974.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC, MINISTERE DE L'EDUCATION.

"L'enseignement primaire et secondaire" (livre vert).

Editeur officiel du Québec, 1977.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC, MINISTERE DE L'EDUCATION.

"Règles budgétaires des commissions scolaires et des commissions régionales pour 1977-78. Direction du financement.

1977.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC, MINISTERE DE L'EDUCATION.

"Répertoire des organismes et des écoles".

Statistiques de l'enseignement.

1974-1975, 1975-1976.

PARENT, "RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR L'ENSEIGNEMENT DANS LA PROVINCE DE QUEBEC." 5 tomes.
Août 1965.

STATISTIQUE CANADA.
"Recensement du Canada de 1971, données démographiques et sociales". Pour la région du Pontiac.

UNIVERSITE DU QUEBEC (HULL).
"Etude de quatre hypothèses scolaires du territoire de la Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais".
Septembre 1975.

ANNEXE 1

PHASES DE L'EVOLUTION DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le tableau ci-dessous indique les diverses phases de l'Evolution des commissions scolaires.

1er juillet 1957: 1886 commissions scolaires
(Les commissions scolaires étaient "intégrées")

PHASE 1: du 1er juillet 1957 au 1er juillet 1968
CENTRALISATION DES ECOLES ELEMENTAIRES
REGIONALISATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES
(OPERATION 55)
on passe de 1886 commissions scolaires à 1416

PHASE 11: du 1er juillet 1968 au 1er juillet 1971
REGROUPEMENT VOLONTAIRE DES COMMISSIONS SCOLAIRES
on passe de 1416 commissions scolaires à 1012

PHASE 111: du 1er juillet 1971 au 1er juillet 1972
MISE EN PLACE DE LA LOI 27-1971
on passe de 1012 commissions scolaires à 293

PHASE 1V: du 1er juillet 1972 au 1er juillet 1973
RESTRUCTURATION SCOLAIRE DE L'ILE DE MONTREAL PAR LA LOI 71-1972 ET INTEGRATIONS SUITE A LA LOI 27-1971:

8 COMMISSIONS SCOLAIRES "INTEGREES" DANS L'ILE DE MONTREAL PAR LA LOI 71-1972 ET 10 COMMISSIONS SCOLAIRES "INTEGREES" DANS LES AUTRES REGIONS DU QUEBEC SUITE A LA LOI 27-1971

on passe de 293 commissions scolaires à 259

ANNEXE 2

LOI ET CONDITIONS D'INTEGRATION

La Loi:

article 472. Nulle commission scolaire ne peut cesser de faire partie d'une commission régionale sauf par décret du lieutenant-gouverneur en conseil adopté sur la recommandation du ministre et de la Commission municipale de Québec.

Le ministre publie, dans la Gazette officielle de Québec, un avis de tel décret, lequel ne prend effet que le premier juillet qui suit la date de son adoption, à moins que le lieutenant-gouverneur en conseil n'ait fixé une autre date.

Territoire:

- implication de toutes les commissions scolaires membres d'une commission scolaire régionale;
- participation de toutes les commissions scolaires membres d'une commission scolaire régionale;
- mise en place des commissions scolaires responsables des niveaux élémentaire et secondaire en une seule étape sur le territoire d'une commission scolaire régionale;
- respect des limites actuelles des commissions scolaires régionales et de celles des commissions scolaires;

ANNEXE 2

Tableau de référence

Clientèles minimales à l'élémentaire (maternelle incluse) au 30 septembre 1973, pour une commission scolaire responsable des niveaux élémentaire et secondaire selon les régions du ministère de l'Education.

ZONES / REGIONS	CLIENTELES MINIMALES POUR LES ZONES URBAINES	CLIENT. MINI. EN DEHORS DES ZONES URBAINES
1 Gaspésie/ Bas St-Laurent	5,000	2,700
2 Saguenay/ Lac St-Jean	6,000	4,000
3 Québec	9,000	4,500
4 Trois-Rivières	6,000	4,200
5 Cantons de l'Est	6,000	4,500
6 Montréal	10,500	5,500
7 Outaouais	5,000	3,000
8 Nord-Ouest	5,000	2,700
9 Côte-Nord	5,000	2,700

ANNEXE 3

POSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE D'AYLMER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL de la réunion régulière du conseil scolaire, tenue le mercredi 26 janvier 1977, à vingt heures, au centre administratif de la Commission Scolaire Aylmer, 52 Elizabeth, AYLMER, Québec.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames, Messieurs les commissaires, Louise Slattery, présidente, Lloyd-D. Richards, Robert Labelle, Carole Charlebois, Julien-J. Fortin, Claude Desrosiers, Jacques Fortin, Lionel Moreau, Aldoria Goderre, Jean-Louis Bolduc, Jean Delcorde.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS: Messieurs, Hubert Lacroix, directeur général, Gérard Lavigne, directeur des services à l'enseignement, Jean-Pierre Ouellette, directeur des services financiers et équipement, Réginald Gagné, secrétaire général.

A MOTIVE SON ABSENCE: Monsieur le commissaire, Marcel Laviolette.

ABSENT: Monsieur le commissaire, Philippe LeQuellec.

PROJET D'INTEGRATION CSP

Résolution no 77-01-1775

Il est proposé par le commissaire Lionel Moreau

QUE la Commission Scolaire Aylmer appuie la Commission Scolaire Pontiac dans ses démarches auprès du Ministère de l'Education du Québec, afin d'obtenir une considération particulière lui permettant de réaliser son projet d'intégration.

VOTE: 0 pour
11 contre

REJETEE UNANIMITE

CERTIFIEE COPIE CONFORME

DONNE à AYLMER, Québec ce 27e jour de janvier 1977.

Hubert Lacroix
Directeur général

H. L.

HL/cb

ANNEXE 4

POSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE CHAMPLAIN

Province de Québec
District de

...u 30 juillet ..... 1976 ..

Copie de Résolution

LA COMMISSION SCOLAIRE CHAMPLAIN
~~xxxxxxxxxxxxxxxxxx~~, POINTE-GATINEAU, QUE.
365, St-Antoine,

A la session ~~régulière~~ ~~ou~~ spéciale des Commissaires d'Ecoles de la Commission Scolaire Champlain

tenue le mercredi le 28 juillet 1976, et à laquelle est présent ~~xxxxxxxxx~~

M Roland St-Amour, vice-président

et les commissaires d'écoles suivants: Mmes et MM. Maurice Last, Célestine Ethier, Gaston Fortin, Donald De Repentigny, Raymond McCraw, Suzanne Bruneau, Robert Vadeboncoeur, Gilbert Garneau, Henri Robinson, Bernard Villeneuve, Gilles Gratton et Raymond Dupo

M Jean Deschênes Secrétaire-Trésorier est aussi présent

M Robert Vadeboncoeur, commissaire d'écoles, propose

et il est adopté unanimement ~~xxxxxxxxxx~~

Que la Commission Scolaire Champlain appuie la résolution prise par la Commission Scolaire de Pontiac no: 483-76 du 2 juin 1976, à l'effet d'obtenir une considération financière particulière au niveau de l'intégration élémentaire et secondaire.

Le Directeur général,

Jean Deschênes

JD/FY

La Commission Scolaire Outaouais-Hull
C. P. 307 - 122, rue St-Laurent, Hull, P.Q. - J8X 1M6 - Tél.: 771-8303

le 28 juin 1976

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 juin 1976

A une séance de la Commission scolaire Outaouais-Hull, tenue au siège social de la Commission, 122, rue St-Laurent, Hull, Qué., le lundi 21 juin 1976, à 19 h 45, et à laquelle séance étaient présents: M. Jean Godin, Président, M. Paul-H. Clément, Vice-président, MM Paul Oneson, Conrad Chartrand, Mlle Yvette Tremblay, Mmes Cécile Wielgo, Marie Gibeault, MM Gérald Rivest, Léo Parker, Richard Joanisse, Jacques Maurice, Rémi Dostie, Jean-Guy Lafrenière, Alain Jubinville, Pierre Coderre, André Séguin, Laurent C. Lafleur et Gilbert Martineau, Commissaires d'écoles.

Le Directeur général était également présent.

IL A ETE PROPOSE ET ADOPTE A L'UNANIMITE:

Que la Commission scolaire Outaouais-Hull appuie les démarches de la Commission scolaire Pontiac auprès du Ministère de l'éducation afin d'obtenir une considération particulière lui permettant de réaliser son projet d'intégration élémentaire-secondaire.

Copie conforme

Le Directeur général
H. Tanguay
Henri Tanguay

Le Secrétaire général
Francis Normand
Francis Normand

FN/lm

ANNEXE 6

POSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE GATINEAU

Commission Scolaire de Gatineau School Board

C.P. 160 — 225, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec — P.O. Box 160

J8P 6J2

COPIE DE RESOLUTION

A une session régulière du Conseil des Commissaires de la Commission Scolaire de Gatineau, tenue à Gatineau le MERCREDI NEUVIEME JOUR DU MOIS DE FEVRIER 1977 à vingt (20:00) heures, à laquelle sont présents les commissaires sous la présidence de M. Gilles Langlois et formant quorum.

Sont aussi présents MM. Raymond Lépine, d.g., Michel Deschamps, d.p., Bernard Morissette, d.e., Guy Marcotte, d.f. et Denis Bergeron, s.g.

RESOLUTION NO C.C.76-164 - APPUI DE LA PROPOSITION DU PONTIAC POUR L'OBTENTION D'UN STATUT PARTICULIER

Il est proposé par Léandre Mercier d'appuyer la position du Pontiac dans sa demande de l'obtention d'un statut particulier.

Intégration élémentaire-secondaire

CONSIDERANT les études effectuées concernant l'intégration élémentaire-secondaire sur le territoire de la Commission Scolaire de Pontiac;

CONSIDERANT la recommandation de la Fédération des Commissions Scolaires;

CONSIDERANT les aspects démographique et géographique,

IL EST PROPOSE par Monsieur Raymond Johnston que la Commission Scolaire de Pontiac invite les quatre (4) autres Commissions Scolaires locales (Champlain, Aylmer, Outaouais-Hull, Gatineau) à l'appuyer dans ses démarches auprès du Ministère de l'Education afin d'obtenir une considération particulière lui permettant de réaliser son projet d'intégration.

ADOPTE.

Vraie copie conforme certifiée.

Denis Bergeron,
Secrétaire général.

ANNEXE 7

DEMANDE D'APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC

QUÉBEC

Procès-Verbal
ou
Copie de Résolution

du 2 juin 19 76

COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC

A la session régulière ou spéciale des commissaires d'écoles de la Commission Scolaire PONTIAC

tenue le 2e jour du mois de juin 19 76 et à laquelle est présent le président

M onsieur Roland Vallières

et les commissaires d'écoles suivants:

Raymond Johnston, vice-président, Jean Vaillancourt, Marcel Pigeault, Richard Bouie, Brian P. Stanton, Roy Hérault, Thomas Dunn, Raymond Hynes, Joseph F. Doyle, Lucienne Roy.

formant quorum

M onsieur Jean-Louis Brizard trésorier Secrétaire-~~Trésorier~~ est aussi présent.

Il est adopté unanimement ou sur division

Que

484-76 Intégration Elémentaire-Secondaire

CONSIDERANT les études effectuées concernant l'intégration Elémentaire-Secondaire sur le territoire de la Commission Scolaire de Pontiac;

CONSIDERANT la recommandation de la Fédération des Commissions Scolaires;

CONSIDERANT les aspects démographique et géographique.

IL EST PROPOSE par Monsieur Raymond Johnston que la Commission Scolaire de Pontiac invite les quatre (4) autres Commissions Scolaires locales (Champlain, Aylmer, Outaouais-Hull, Gatineau) à l'appuyer dans ses démarches auprès du Ministère de l'Education afin d'obtenir une considération particulière lui permettant de réaliser son projet d'intégration.

Adoptée unanimement

Copie conforme.

Jean-Louis Brizard,

DONNE à Fort Coulonge,

ANNEXE 8

POSITION DU COMITE DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE PONTIAC

COMMISSION SCOLAIRE DE PONTIAC INTEGREE

CONSIDERANT une plus grande facilité de communication;

CONSIDERANT l'implication du milieu dans l'administration scolaire secondaire;

CONSIDERANT l'importance capitale du caractère de continuité entre les deux niveaux (élémentaire et secondaire).

Il est proposé et unanimement résolu que le Comité de Parents de la Commission Scolaire de Pontiac appuie toutes les mesures pouvant amener une telle structure.

Secrétaire

Copie certifiée

77-10-27

POSITION DU C.L.S.C. DE LA REGION

INTEGRATION DE COMMISSIONS SCOLAIRES DANS LE PONTIAC

On m'a demandé de donner mon opinion concernant le projet d'intégration des commissions scolaires dans le Pontiac. Ayant travaillé comme travailleur social et comme directeur de la filiale du Service Social de Campbell's Bay (Pontiac) et agissant depuis 4 ans comme directeur général du C.L.S.C. Fort-Coulonge (Pontiac), on a probablement présumé que je connaissais les conditions économiques, écologiques, politiques, sociales et culturelles de ce même comté de Pontiac.

Sans connaître toutes les implications et les répercussions détaillées de ce projet, il me semble que cette possibilité d'intégration mérite une considération particulière.

A cause de la dispersion culturelle et d'une certaine absence d'identité culturelle de notre milieu, ce projet est certes de nature à provoquer des effets bénéfiques.

Cette intégration peut certes apporter une plus grande complémentarité et continuité entre les services pédagogiques dispensés aux élèves du primaire et du secondaire.

Depuis l'arrivée de la Polyvalente Sieur de Coulonge, j'ai souvent remarqué auprès d'étudiants (clients du C.S.S. ou C.L.S.C.) une séparation trop grande ou une absence de planification continuée entre le primaire et le secondaire.

Le fait que les hautes autorités de cette même Polyvalente soient à 75 milles de Fort-Coulonge provoque trop souvent une asbence d'implication ou de participation du milieu environnant. Il nous est même arrivé de ne pas pouvoir donner de l'information (dans le journal Réveil du Pontiac) aux parents des élèves de cette même école concernant une simple réunion de parents parce que le texte devait être signé par le préposé à l'information qui est localisé à Hull et qui ne savait probablement pas que cette réunion avait eu lieu!

Notre C.L.S.C. s'efforce de donner des soins préventifs de santé aux élèves du primaire. Or, à la fin du primaire, il nous est impossible de continuer ce travail d'éducation, les élèves du secondaire étant vus par une autre infirmière qui relève du D.S.C. et de la C.S.R.O.

Au plan pédagogique, il me semble que plusieurs élèves (surtout les moins doués, les inadaptés socio-affectifs et ceux qui ont certains troubles de comportement) ont besoin de contacts personnalisés et continus pour franchir le passage du primaire au secondaire. Avec une intégration, des mécanismes de continuité pourraient certes s'élaborer avec une plus grande efficacité et pour le bien de ces élèves.

.../2

Enfin et pour ne pas signaler d'autres avantages, cette intégration permettrait au milieu spécifique du Pontiac de prendre davantage en main l'éducation de ses enfants. S'il est opportun que les parents du Québec participent davantage à l'éducation de leurs enfants, il me semble urgent de mettre en branle des mécanismes ad hoc dans le Pontiac à cause de notre situation culturelle.

Pour terminer, il me semble important de noter que cette intégration devra rigoureusement tenir compte de l'application de la loi 101.

Raymond Carrier,
Directeur général,
C.L.S.C. FORT-COULONGE.

Novembre 1977.

CENTRE LOCAL DE
SERVICES COMMUNAUTAIRES
FORT-COULONGE, PONTIAC, P.Q.
C. P. 430 J0X 1V0
Tél.: 683-3000-1

DATE DE RETOUR

06-06-95			

LE CENTRE DE DOCUMENTATION
École Nationale
d'Administration Publique